



Tisser des liens et bâtir la confiance

RAPPORT ANNUEL 2008-2009



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada



Notre mandat : Encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Notre mission : Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada.

Notre vision : Améliorer la qualité de vie des Canadiens en dirigeant le Système national de normes du Canada.

Pour nous joindre

Adresse : Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : +1 613 238 3222

Télécopieur : +1 613 569 7808

Courriel : info@scc.ca

Site web : www.scc-ccn.ca

ISBN 978-0-920360-49-1

Ottawa, juin 2009

Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable

Table des matières

Les réalisations marquantes du CCN en 2008-2009	.2
Mot du président	.4
Profil de la société	.5
Sa mission	.5
Sa structure	.5
Régie de la société	.8
Cadre d'exploitation et contexte	.10
Rendement au regard des objectifs	.12
1 ^{re} priorité stratégique	.12
2 ^e priorité stratégique	.14
3 ^e priorité stratégique	.17
4 ^e priorité stratégique	.21
5 ^e priorité stratégique	.22
Rapport de gestion	.25
Finances	.27

Liste des figures

Figure 1 : Structure du CCN, Conseil et comités compris	.6
Figure 2 : Finances – Les chiffres clés	.7
Figure 3 : Les membres du Conseil	.9
Figure 4 : Accréditations des programmes d'évaluation de la conformité du CCN	.13
Figure 5 : Recouvrement global des coûts de la Direction de l'évaluation de la conformité	.13
Figure 6 : Sommaire des activités de marketing et de rayonnement	.15
Figure 7 : Participation du Canada à l'échelle internationale	.18
Figure 8 : Participation du Canada à l'échelle régionale	.19
Figure 9 : Contribution du Canada aux travaux de comités internationaux exprimée en nombre de votes	.20
Figure 10 : Participation du Canada aux travaux techniques internationaux	.20
Figure 11 : Renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation pour la période de 2009-2012	.23
Figure 12 : Formation du personnel	.23
Figure 13 : Résultats du sondage du CCN sur la satisfaction de la clientèle	.24
Figure 14 : Bénéfice net/perte nette par rapport au budget	.24



Les réalisations marquantes du CCN en 2008-2009

En santé et sécurité

- Le Conseil canadien des normes (CCN) a assumé la responsabilité du secrétariat du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et mis sur pied un groupe directeur chargé de créer un système national unique pour la sécurité des produits.
- Le Laboratoire national des services de référence du VIH (LNSRV) de l'Agence de la santé publique du Canada a été la première installation à obtenir l'accréditation du CCN dans le cadre du Programme d'accréditation national des laboratoires médicaux.
- Le CCN a accordé la reconnaissance du respect des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) à sa première installation dans le domaine pharmaceutique. Santé Canada a par la suite rendu le respect des BPL obligatoire pour les laboratoires de pharmacologie et de biologie.
- Le CCN a collaboré avec Santé Canada à l'actualisation de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*.
- Le CCN a créé un guichet unique, sous forme de base de données nationale, où les Canadiens peuvent obtenir de l'information sur les produits certifiés visés par un rappel.

Auprès du public canadien

- Le CCN a doublé le nombre d'ententes conclues dans le cadre de son programme d'éducation.
- En juin 2008, des délégués de partout au Canada se sont réunis à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, pour participer à la troisième Conférence du Système national de normes (SNN), sous le thème « Des stratégies pour un monde en constante évolution ».
- Le CCN a célébré le 9 juin 2008 la toute première Journée internationale de l'accréditation qui avait pour thème « Instaurer la confiance sur le marché mondial par l'accréditation ».
- Le Conseil du CCN a approuvé la version mise à jour 2009-2012 de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), laquelle servira à guider et orienter au cours des prochaines années les intéressés du milieu de la normalisation au Canada.
- Le numéro de 2008 de la revue *CONSENSUS* (volume 35), intitulé « Bâtir des collectivités bien pensées », a été publié le 14 octobre, date de la Journée mondiale de la normalisation.

Auprès du gouvernement

- L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a commencé à exiger que les aliments du bétail en provenance de la Chine soient analysés par des laboratoires accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) avant leur entrée au Canada, pour le dépistage de la mélamine et de l'acide cyanurique.
- Les participants du 3^e Atelier national annuel de la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF) tenu à Ottawa, en Ontario, sous le thème *Leadership en réglementation – Le contrôle du risque par l'innovation*, ont assisté à un exposé du CCN sur la façon dont les programmes et services du CCN peuvent contribuer aux efforts des organismes fédéraux de réglementation.
- Le CCN a signé avec Santé Canada un Protocole d'entente (PE) visant la mise sur pied d'un programme d'accréditation des organismes d'inspection et des laboratoires d'analyse du radon, ainsi qu'un PE avec Environnement Canada portant sur l'établissement d'un programme d'accréditation pour les technologies environnementales.

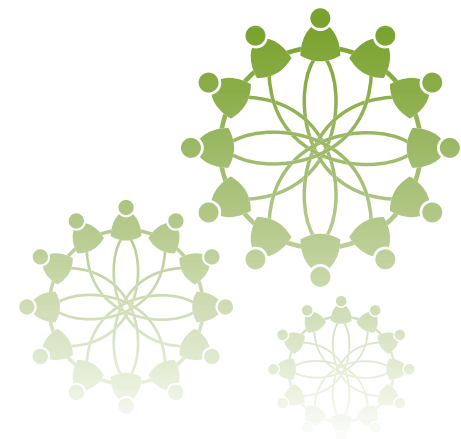
- Au titre du Cadre trilatéral de coopération réglementaire (Canada, États-Unis, Mexique) du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), le CCN a travaillé en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada à l'organisation d'un symposium sur la normalisation. Ce symposium a réuni le Canada, les États-Unis et le Mexique, à l'ambassade du Canada, à Washington, D.C.
- Le CCN a offert aux professionnels du domaine de la réglementation fédérale un nouvel atelier de formation intitulé *L'utilité des normes dans la réglementation : Une introduction*.

Pour l'industrie et le commerce

- Le CCN a défini une stratégie à long terme qui examine le potentiel de nouveaux marchés et la croissance des programmes, évalue les besoins en matière de ressources et fait ressortir la nécessité d'effectuer des analyses de rentabilisation complètes de toutes les possibilités envisagées.
- Le CCN a contribué, aux côtés du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), aux sections portant sur les normes des accords de libre-échange proposés entre le Canada et la Jordanie, le Panama, la République dominicaine, le Pérou et la Colombie.
- À l'occasion de la Conférence annuelle de la Standards Engineering Society tenue en août 2008 à San Diego, en Californie, le président du CCN, Hugh Krentz, a livré une présentation au sujet des retombées positives de la normalisation sur l'économie. Plusieurs autres exposés sur cette question ont été présentés par le personnel du CCN au cours de la même année.

À l'échelle internationale

- Le CCN a maintenu son statut de signataire de l'Accord de reconnaissance multilatérale (AML) de l'International Accreditation Forum (IAF) pour les systèmes de management de la qualité (SMQ), les systèmes de management environnemental (SME) et les produits.
- Elva Nilsen, directrice du commerce et des affaires intergouvernementales du CCN, a été réélue en tant que présidente de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), pour un second mandat de trois ans. La PAC est un organisme régional de l'IAF.
- Peter Clark, ancien directeur général du CCN, a présidé en mai sa première assemblée générale à Buenos Aires, en Argentine, à titre de président de la Pan American Standards Commission (COPANT).
- En octobre 2008, la directrice du commerce et des affaires intergouvernementales du CCN, Elva Nilsen, a été réélue à la vice-présidence de l'IAF pour un mandat d'un an.
- Le CCN a présenté les bienfaits de la normalisation pour l'économie canadienne dans le cadre de la réunion du Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Genève, en Suisse, en mars 2009.





Mot du président

En matière de sécurité des produits, les normes constituent un gage de confiance. Elles sont le point d'ancrage qui assure la crédibilité de nos systèmes de commerce nationaux, régionaux et internationaux; en effet, plus de 80 % des échanges mondiaux sont fondés sur elles. Les normes s'avèrent d'autant plus importantes en période d'incertitude économique lorsqu'il s'agit d'assurer le bien-être économique et social des

Canadiens, et de favoriser la compétitivité, l'innovation et la croissance du pays.

Le Système national de normes (SNN) du Canada — un réseau formé d'organismes de normalisation et d'évaluation de la conformité, du gouvernement, de l'industrie et de bénévoles — est un modèle dont s'inspirent d'autres pays pour bâtir leurs propres espaces de normalisation.

En sa qualité de coordonnateur du SNN, le Conseil canadien des normes (CCN) s'emploie à établir des liens avec d'autres organismes afin de renforcer le réseau du SNN et de développer la confiance des Canadiens. En 2008-2009, le CCN a entrepris à cette fin divers projets et activités.

Au Canada, le CCN a mis en train de nouveaux partenariats avec le gouvernement fédéral pour mieux servir les Canadiens. Figuraient au nombre de ces initiatives le lancement d'un programme d'accréditation des organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre (GES) qui mesurent les émissions de GES; la formation avec Santé Canada d'un partenariat grâce auquel les activités de normalisation seront davantage présentes dans la nouvelle *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*; la mise en œuvre d'une entente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui oblige les importateurs à faire analyser par des laboratoires d'essais accrédités par le CCN les aliments du bétail en provenance de la Chine en vue du dépistage de la mélamine et de l'acide cyanurique, et ce, avant leur entrée sur le marché canadien.

De plus, le CCN est devenu membre du Réseau Anti-Contrefaçon Canadien, qui s'emploie à protéger les Canadiens contre les dangers associés aux produits contrefaits, souvent non sécuritaires, et à ceux portant de fausses marques de certification.

Le CCN a continué de contribuer aux négociations d'accords de libre-échange et à la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation en vue de rationaliser les processus réglementaires et de réduire les obstacles aux échanges nationaux, régionaux et internationaux.

Il a également encouragé le recours aux normes nationales et internationales pour faciliter les opérations commerciales entre le Canada et d'autres marchés mondiaux. Plus de 70 % des normes qui ont été désignées comme Normes nationales du Canada dans le courant de l'année sont d'ailleurs fondées sur des normes internationales.

Qui plus est, le Canada, un chef de file international de confiance en matière de normalisation, a occupé des postes clés au sein des comités de régie et des comités techniques de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI), de l'International Accreditation Forum (IAF) et de plusieurs autres organisations internationales et régionales de normalisation. Une telle participation permet au Canada de se faire entendre dans le milieu de l'élaboration des normes internationales et, de ce fait, aux entreprises canadiennes d'exporter avec succès leurs produits et leurs services partout dans le monde.

Aux échelles régionale et internationale, le CCN a également tissé des liens avec des pays en développement en aidant ces derniers à renforcer leurs systèmes de normes et d'évaluation de la conformité.

Dans l'ensemble, le CCN a atteint ses objectifs en 2008-2009 à l'intérieur de son cadre de financement actuel et en dépit de l'accroissement des demandes de nouveaux services de la part des intéressés. Ce faisant, il a contribué à améliorer et à protéger le mode de vie et le bien-être des Canadiens. Nous sommes fiers de cette réussite et de celle de nos partenaires du Système national de normes, qui ont travaillé à nos côtés pour établir l'un des meilleurs espaces de normalisation du monde. Cependant, afin de répondre efficacement à ces nouvelles demandes et de profiter pleinement des possibilités offertes, le CCN devra poursuivre l'analyse de rentabilisation qu'il a entamée pour s'assurer des fonds additionnels en 2009-2010.

Au nom du conseil d'administration et du personnel du CCN, je tiens à remercier et à féliciter les milliers de Canadiens qui consacrent bénévolement leur temps et leurs compétences à l'avancement des travaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité. Par vos travaux, vous faites progresser la position du Canada sur un grand nombre de dossiers importants à l'échelle mondiale et vous contribuez réellement à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Le président du CCN,

Hugh Krentz

Profil de la société

Le Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale. Sa mission est énoncée dans la loi qui le régit, la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Sa mission

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Sa structure

Son conseil d'administration

Les membres de l'instance dirigeante de l'organisme, appelée Conseil, sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Le Conseil comprend un maximum de 15 membres. Il est chargé de fixer l'orientation stratégique du CCN, de veiller à ce que ce dernier remplisse bien sa mission et d'indiquer la voie à suivre en ce qui a trait aux questions de gouvernance.

De plus, le Conseil coopère étroitement avec la direction du CCN à l'élaboration des stratégies et des plans pertinents.

Les travaux du CCN comprennent ce qui suit : l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité; l'approbation des normes soumises comme Normes nationales du Canada; l'adoption des politiques pertinentes à l'appui des programmes et services du CCN; l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés.

Les comités du Conseil

Les comités du Conseil, parmi lesquels figurent les comités de vérification et de régie de la société, jouent un rôle important en appuyant les stratégies de gouvernance et en exerçant une surveillance financière.

Les comités consultatifs

Les comités consultatifs du CCN, qui relèvent du Conseil, sont tels qu'ils permettent à ce dernier d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue extrêmement divers. Pour garantir que l'apport des comités consultatifs reflète la diversité des intéressés canadiens, tous ces comités doivent compter des représentants issus des différentes régions du pays et de divers milieux professionnels.

Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN), ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Son personnel et ses activités

Les stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de quelque 90 employés. Les travaux du CCN sont répartis entre cinq directions, à savoir :

- Administration – Directeur : Rick Parsons
- Évaluation de la conformité – Directeur : Pat Paladino
- Services intégrés – Directrice : Sandra Watson
- Commerce et affaires intergouvernementales – Directrice : Elva Nilsen
- Normes – Directeur : Michel Bourassa

Administration

La Direction de l'administration fournit au CCN des services d'administration et de gestion. Elle remplit les fonctions suivantes : ressources humaines, traduction, gestion des services techniques et informatiques. Elle est également responsable de la gestion financière de l'organisme.

Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN gère des programmes d'accréditation à l'intention des :

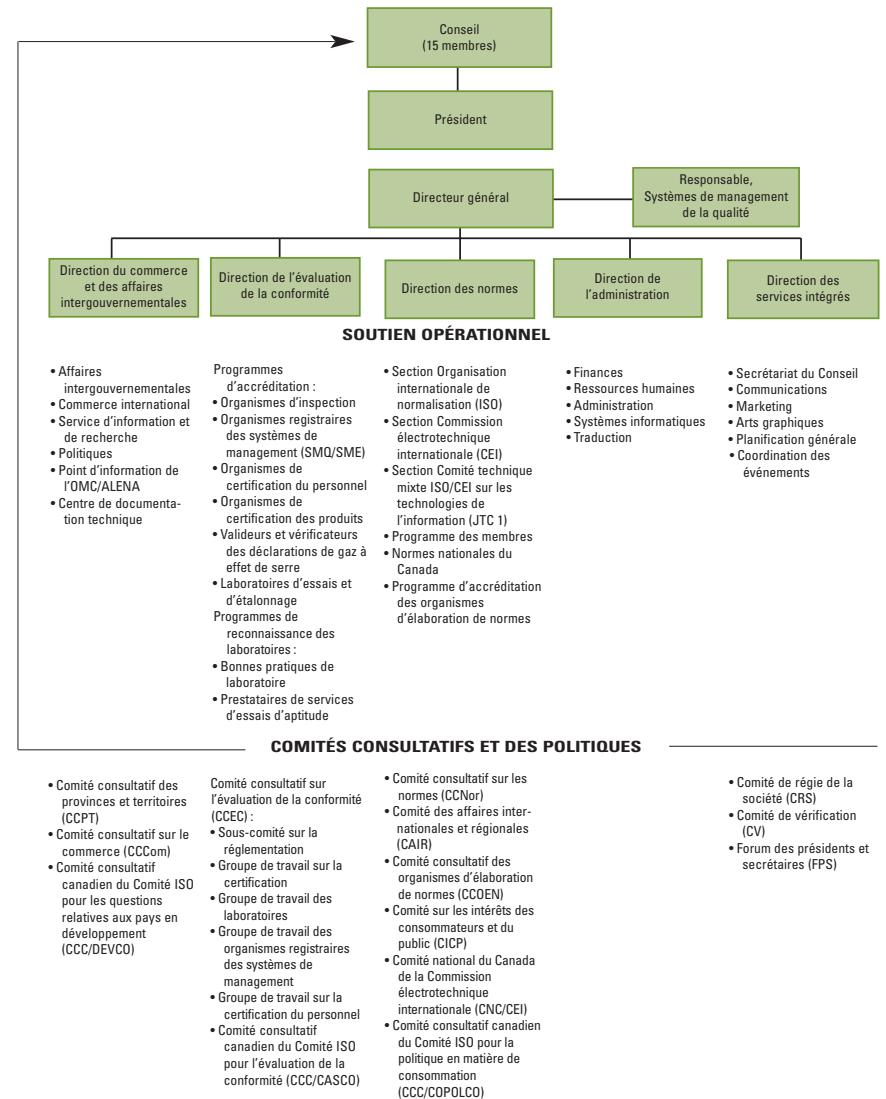
- organismes de certification des produits et services;
- laboratoires d'essais et d'étalonnage;
- laboratoires médicaux;
- organismes de certification des systèmes de management;
- organismes d'inspection;
- organismes de certification du personnel;
- valideurs et vérificateurs des déclarations de gaz à effet de serre.

De plus, le CCN offre aux laboratoires deux programmes de reconnaissance :

- le programme du respect des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- le programme de reconnaissance des prestataires de services d'essais d'aptitude (EA).

Le CCN appartient également à un certain nombre d'organisations qui élaborent des ententes ayant pour but de faire accepter partout dans le monde les résultats d'activités d'évaluation de la conformité afin d'établir au final un système mondial d'accréditation. Parmi ces organisations, mentionnons l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), ainsi que des organismes régionaux tels que l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC), l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et la Pacific Accreditation Cooperation (PAC).

Figure 1 : Structure du CCN, Conseil et comités compris



Services intégrés

La Direction des services intégrés procure au conseil d'administration du CCN et à ses comités permanents un soutien en matière de secrétariat et de gouvernance. Elle coordonne également la planification générale et fournit au CCN des services d'experts-conseils en marketing et en communication.

Commerce et affaires intergouvernementales

Le CCN conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations sectorielles et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. Il encourage le recours accru au Système national de normes du Canada dans les activités de réglementation et la négociation d'accords commerciaux.

Le CCN met à la disposition des Canadiens une information complète sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité par l'entremise de son Centre de documentation technique et de son Service d'information et de recherche, qui ensemble forment le point de contact canadien du réseau d'information de l'ISO (ISONET). En outre, il offre aux étudiants des universités et des collèges du Canada un accès gratuit, dans le cadre de leurs programmes d'études, aux normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Il gère aussi le Point d'information canadien de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA).

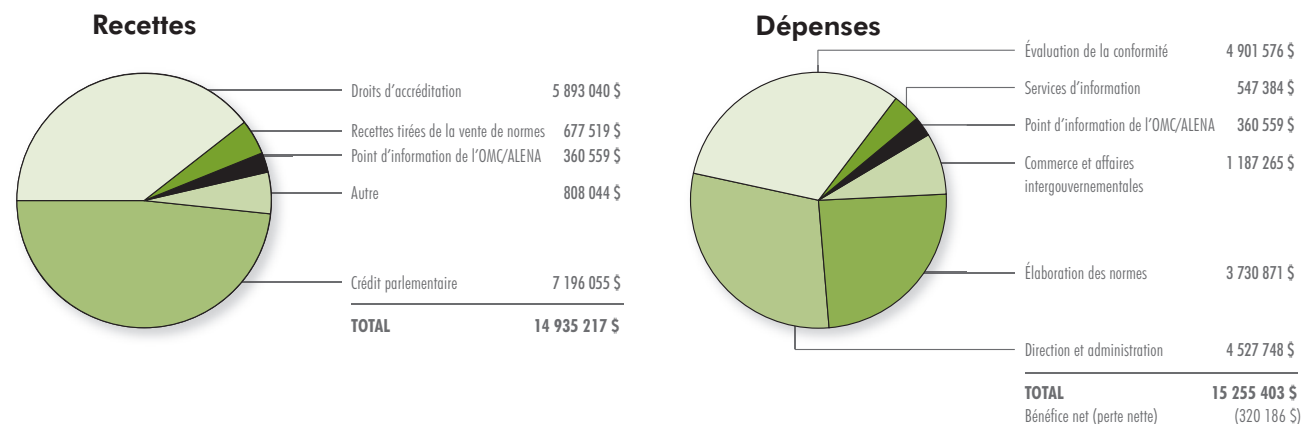
Normes

Sur la scène internationale, le Conseil canadien des normes coordonne la participation du Canada aux activités de l'ISO et de la CEI, deux des principaux organismes de normalisation volontaire du monde, et à celles des organismes régionaux de normalisation. Au pays, il encourage l'adoption et la mise en œuvre des normes internationales.

De plus, il accrédite les organismes qui élaborent les normes du Canada. Ses programmes d'accréditation sont fondés sur des normes et des guides reconnus partout dans le monde.

Les organismes d'élaboration de normes accrédités peuvent lui soumettre leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue officiellement la norme canadienne sur un sujet particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui en est à l'origine répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Figure 2 : Finances – Les chiffres clés



Régie de la société

En 2008-2009, les membres du conseil d'administration du Conseil canadien des normes (CCN) ont continué à jouer le rôle qui est le leur : veiller activement sur l'organisme en faisant en sorte que les politiques et pratiques du CCN continuent d'exprimer son orientation bien définie en matière de régie. C'est le Conseil lui-même, et par les conseils qu'ils lui donnent, ses deux comités permanents — le Comité de régie de la société et le Comité de vérification — qui déterminent la direction à imprimer à la gouvernance.

Un des aspects importants de la régie du CCN consiste à établir l'orientation stratégique de l'organisme en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels son mandat, la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) et les priorités fixées par le gouvernement fédéral. Ainsi, comme dans les années précédentes, le Conseil a tenu sa séance annuelle de planification stratégique en parallèle avec celles du personnel. Fidèle aux principes de gestion de la qualité auxquels il adhère, le CCN consulte les employés des divers échelons de son organisme au sujet de ses orientations stratégiques pour faire bénéficier au bout du compte le Conseil de leur savoir afin que celui-ci puisse déterminer les orientations stratégiques du CCN.

Dans le cadre des efforts d'amélioration continue réalisés au chapitre de la planification stratégique, le Conseil a également revu le document d'évaluation de la gestion du risque d'entreprise qui avait été élaboré l'année précédente, afin de s'assurer de l'actualité des principaux risques cernés dans le document et de faire les mises à jour nécessaires. Grâce à ce document, les auditoires externes pourront encore mieux comprendre les risques globaux du CCN et les plans qu'il a prévus à cet égard.

Sur le plan stratégique, le CCN a mis davantage l'accent sur la direction à donner à son organisme dans les années à venir. Il s'est fixé divers buts, notamment celui de renouveler le modèle d'entreprise de la Direction de l'évaluation de la conformité et de rechercher de nouvelles occasions d'affaires. Le CCN entend aussi grossir les rangs des bénévoles; s'assurer un financement supplémentaire pour pouvoir encore mieux soutenir la participation internationale et régionale aux travaux des comités techniques internationaux; voir à la planification de la relève au sein de l'organisme; prendre des mesures, telles que le cadre de gestion des talents, pour maintenir son efficacité.

Durant l'AF 2008-2009, des efforts ont aussi été consacrés à l'actualisation de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) pour la période allant de 2009 à 2012. Le personnel a mené pendant une bonne partie de 2008 des consultations qui ont abouti à l'établissement de quatre buts principaux, chacun comportant un certain nombre d'objectifs complémentaires. Le Conseil a approuvé la stratégie actualisée en décembre et constitué une équipe de mise en œuvre et de rapport chargée de veiller à sa réalisation.

Le Conseil a continué de s'employer à assurer auprès du public canadien des communications efficaces et transparentes au sujet de ses activités. Il a, par exemple, diffusé des renseignements organisationnels dans le site web du CCN, dont les données relatives aux frais de déplacement et de représentation et autres dépenses connexes du directeur général de l'organisme. De plus, conformément aux obligations qui incombent au CCN à titre de société d'État et à sa volonté d'accroître la transparence autour de ses activités, le Conseil a confirmé les dispositions qu'il prendra pour la tenue en l'AF 2009-2010 de sa première assemblée annuelle publique.

Les activités et pratiques financières du CCN ont par ailleurs été soumises à un examen spécial, comme l'exige la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les conclusions de cet examen sont attendues au début de l'AF 2009-2010. Le CCN a l'intention de les publier dans son site web, tout comme il l'avait fait pour l'examen spécial précédent, effectué en 2004.

L'effectif du Conseil est demeuré stable en 2008-2009, le CCN n'ayant accueilli qu'un nouveau membre. Le président du Conseil, Hugh Krentz, a vu son mandat prolongé d'un an.

Les membres du Conseil ont cette année encore fait preuve d'un grand dévouement envers le CCN, comme en témoigne leur participation aux réunions du Conseil et aux travaux des comités consultatifs. Les membres du Conseil tirent leurs connaissances et leur professionnalisme des activités qu'ils exercent dans une vaste gamme de secteurs économiques qui représentent l'ensemble de la société canadienne. Leur apport garantit la prise en compte dans les politiques adoptées par le Conseil des intérêts de toutes les sphères de la société canadienne, ce qui permet au CCN de continuer à encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada et sur la scène internationale.

À l'heure d'entamer la mise en œuvre des stratégies et des changements décidés au cours de l'exercice écoulé, le CCN est persuadé qu'il saura continuer, comme il l'a toujours fait, à respecter les normes élevées qu'il s'est données en matière de gouvernance.

Figure 3 : Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2008-2009



De gauche à droite :

Israel (Issie) Lyon

Représentant du Comité consultatif des provinces et territoires
Chef de l'unité de liaison avec le Bureau du Conseil des ministres
et du soutien des politiques,
Direction de la stratégie de développement économique,
Ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario

Raymond Gagnon

Représentant du secteur privé
Associé, N.T.R. Management Consulting Group

Pierre-Paul Riopel

Représentant du secteur privé
Vice-président, Fabrication et technologie, Thomas & Betts Ltd.

David Fardy

Représentant du secteur privé
Directeur général, Protrans Personnel Services Inc.

Hugh Krentz

Président
Consultant au Conseil canadien de la construction en acier

Suzanne Morin

Représentante du secteur privé
Avocate générale adjointe, Lois à caractère réglementaire et politique,
Bell Canada

Hazel Cail

Représentante du Comité consultatif des provinces et territoires
Directrice adjointe, Stratégie,
Relations internationales et intergouvernementales de l'Alberta

Hélène Lefebvre

Représentante du secteur privé
Ingénieriste, Petro-Canada

Norma McCormick (membre non votant)

Présidente du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public
Présidente, Corporate Health Works Inc.

Stephen J. Mallory

Représentant du secteur privé
Président-directeur général, Directors Global Insurance Brokers Ltd.

Steven Reynolds

Représentant du secteur privé
Responsable de la recherche et du développement,
The Peelle Company Limited

James G. Frank (absent)

Représentant du secteur privé
Consultant en stratégies et en politiques économiques

Marian Gaucher (absente)

Représentante du Comité consultatif des organismes
d'élaboration de normes
Gestionnaire de la Division des normes,
Office des normes générales du Canada

Cadre d'exploitation et contexte

Le cadre d'exploitation national et international du Conseil canadien des normes (CCN), une société d'État fédérale, est conditionné par divers enjeux et conditions tant internes qu'externes.

En 2008-2009, le CCN a fixé son orientation stratégique en fonction d'un certain nombre de facteurs. Parmi eux figurent le mandat que lui confie la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, les mesures prévues par son plan d'entreprise, l'orientation nationale énoncée dans la Stratégie canadienne de normalisation 2005-2008, ses engagements envers divers organismes régionaux et internationaux, les priorités établies par le gouvernement fédéral et divers enjeux qui touchent le milieu mondial des normes et de l'évaluation de la conformité.

Les conditions internes et externes décrites ci-dessous ont aussi conditionné l'orientation du CCN alors qu'il s'employait à tisser des liens et à bâtir la confiance à son endroit, au Canada et dans le monde.

Conditions internes

Participation aux travaux des comités techniques internationaux

Le Système national de normes (SNN) du Canada a besoin des bénévoles qui participent aux travaux techniques menés à l'échelle mondiale pour assurer la prise en compte des points de vue du Canada dans le processus d'élaboration de normes internationales. La participation aux activités d'élaboration des normes et d'évaluation de la conformité procure un avantage à l'industrie et au gouvernement du Canada en stimulant l'innovation et la mise au point de nouveaux produits, en plus de faciliter le commerce international. Le CCN est aux prises avec des difficultés semblables à celles d'autres organisations pour ce qui est d'attirer des bénévoles. Les responsables de son Programme des membres travaillent sans relâche à augmenter l'effectif des bénévoles grâce à des mesures dynamiques de maintien en fonction, de recrutement et de formation.

Évaluation de la conformité

Les programmes d'accréditation qu'offre le CCN assurent environ 40 % des revenus de l'organisme. Les succès acquis dans la mise en place d'un système mondial d'accréditation ont profité à l'industrie et aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) du Canada. Dans le secteur bénévole, beaucoup d'OEC choisissent de regrouper les différentes accréditations qu'ils détiennent en vue d'en réduire le nombre. Une telle décision risque d'entraîner une diminution de la clientèle et des revenus du CCN. Dans ce nouveau contexte, le CCN s'attache à continuer de fournir des programmes de grande qualité à des prix concurrentiels, visant à répondre directement aux besoins de sa clientèle, tant actuelle qu'éventuelle.

Ressources financières

En 2008-2009, le CCN a reçu des demandes de services touchant divers aspects de la vie au Canada, par exemple dans les domaines des affaires, de l'environnement, de la santé et des enjeux sociaux, en plus des secteurs habituels de la normalisation comme le commerce et la fabrication. Pour pouvoir répondre à ces demandes efficacement et profiter des possibilités d'élargissement de ses programmes, tout en faisant en sorte que l'ensemble de ses programmes et services reste abordable pour les Canadiens, le CCN prépare une analyse de rentabilisation afin de chercher des fonds supplémentaires en 2009-2010 pour être à même de mieux soutenir les priorités nationales. De plus, le CCN continue à étudier la possibilité d'offrir dans des secteurs émergents de nouveaux programmes de normalisation et d'accréditation susceptibles d'augmenter les revenus qu'il tire du marché.

Ressources humaines

Le CCN considère ses employés comme sa ressource la plus importante, et il apprécie à leur juste valeur les connaissances spécialisées et techniques qu'ils apportent à l'organisme. En raison précisément du caractère spécialisé des connaissances nécessaires, il faut plus de temps que la moyenne pour engager de nouveaux employés, et les coûts y afférents sont relativement élevés. Par ailleurs, le vieillissement de l'effectif exige d'investir davantage d'efforts dans la planification de la relève. C'est pourquoi le CCN a accordé une importance accrue à la satisfaction des employés et à la conservation des effectifs. En 2008-2009, il a mis en place un programme de gestion des talents axé sur les possibilités d'avancement professionnel. Il a aussi consacré environ 1,8 % de son budget salarial à la formation des employés. De plus, le CCN s'est fixé comme objectif de maintenir le taux de roulement du personnel sous les 5 % en 2008-2009.

Conditions externes

Économie mondiale

La protection des intérêts du Canada assurée par le Système national de normes (SNN) dans les activités mondiales d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité demeure un facteur clé de la prospérité du pays et de sa compétitivité sur la scène internationale. L'attention que porte depuis longtemps le Canada aux activités de normalisation a fait de lui l'un des exportateurs inspirant le plus confiance au monde. Vu le lien étroit entre normalisation et innovation, la participation du Canada aux travaux techniques internationaux laisse entrevoir un avantage face au ralentissement économique mondial. Pour continuer de mettre en valeur ce facteur vital en 2008-2009, le Programme des membres du CCN a augmenté l'appui et les ressources de formation qu'il offre aux membres des comités du CCN, de sorte que les intérêts du Canada soient bien défendus lors de l'élaboration de normes nationales, régionales et mondiales.

Besoins des parties intéressées

Les besoins en matière de normalisation ont radicalement évolué depuis les débuts du CCN il y a plus de 35 ans. Dans les années 1970 et 1980, la plupart des normes visaient des produits. Aujourd'hui, il y a une demande croissante de normes dans des dossiers comme la responsabilité sociétale, le contrôle des produits contrefaits, la sécurité des aliments et la mesure des émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, tant le secteur public que le secteur privé ont demandé que le CCN offre de nouveaux programmes et services. Le CCN y a fait suite en participant à diverses initiatives, comme le cadre trilatéral de coopération en matière de réglementation établi en vertu du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, qui permet de relever les défis engendrés par la mondialisation, ou l'Accord sur le commerce intérieur, qui réduit les obstacles internes et externes au commerce. Il existe également des besoins visant la normalisation dans les soins de santé et la rationalisation de la réglementation. En outre, les intervenants de domaines tels que la vérification des déclarations de gaz à effet de serre, la sécurité des aliments et la sécurité de l'information ont de plus en plus besoin d'autres services d'accréditation du CCN. L'organisme a donc augmenté l'appui qu'il donne aux membres des comités techniques, et il a fourni les ressources financières et humaines voulues pour servir efficacement les parties intéressées.

Produits et marques de certification contrefaits

Le Canada est un chef de file mondial dans la production de biens sûrs et de qualité destinés à être utilisés à l'intérieur de ses frontières ou exportés. Cependant, un grand nombre de produits en vente au Canada sont importés, et un déferlement de produits de qualité inférieure portant de fausses marques de certification ou des marques de commerce falsifiées a suscité la méfiance des consommateurs à l'égard de tous les produits. La contrefaçon est un problème mondial qui coûte des milliards de dollars par année au marché. Elle menace la valeur des produits et amène les consommateurs à douter de la qualité de produits légitimes. La contrefaçon mine aussi la confiance dans les marques de certification qui sont censées assurer aux consommateurs la qualité d'un produit. Cette situation a des répercussions sur le Système national de normes (SNN) du Canada, qui protège les intérêts et des entreprises et des consommateurs. Le SNN et ses intéressés ont déployé de grands efforts pour que les produits et les marques de certification soient synonymes de qualité. Le CCN coopère avec des intervenants des secteurs public et privé afin de sensibiliser le public au problème de la contrefaçon et au rôle que joue le système de normalisation pour empêcher que des produits de qualité inférieure ne pénètrent le marché.

Rendement au regard des objectifs

1^{re} PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Renforcer les capacités en augmentant les revenus et la participation afin de mieux répondre aux demandes de programmes et services et accroître l'efficacité

Si le CCN est chargé de soutenir les Canadiens et les organismes canadiens qui participent aux travaux de normalisation volontaire, les moyens dont il dispose pour ce faire n'ont cependant guère changé ces dernières années. Pour pouvoir mieux répondre aux besoins des intéressés en matière de normes et de services d'accréditation, l'organisme a donc fait du développement de sa capacité financière un objectif prioritaire.

« Crédibiliser » les avantages de la normalisation

Dans le cadre des efforts faits pour informer les parties prenantes des avantages liés à la normalisation et au Système national de normes (SNN), le CCN s'est employé à diffuser les conclusions de l'étude intitulée *Valeur économique de la normalisation*, préparée à sa demande par le Conference Board du Canada. L'étude a révélé qu'entre 1981 et 2004 la normalisation a été à l'origine de 17 % de la croissance de la productivité du travail, ce qui représente environ 9 % de la production du Canada (PIB réel). Le rapport estime que le niveau de production économique aurait été inférieur de 62 milliards de dollars en 2004 si les normes n'avaient connu aucune croissance durant la période considérée. Le CCN espère en utiliser les conclusions pour stimuler l'intérêt à l'égard du SNN.

Pour faire connaître aux Canadiens les avantages financiers associés à la normalisation, le CCN a, entre autres, accueilli une séance plénière informelle lors de la Conférence du SNN qui s'est déroulée en juin 2008 à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, et il a fait en août de la même année un exposé à la Conférence annuelle de la Standards Engineering Society, à San Diego, en Californie. Le CCN a aussi présenté à d'autres économies les conclusions de l'étude sur la valeur de la normalisation à l'occasion de la 7^e conférence sur les normes et la conformité de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), tenue en août à Cusco, au Pérou; lors de la réunion du Sous-comité de l'APEC sur les normes et la conformité qui a eu lieu à Singapour, en février; et au cours de l'atelier sur le rôle des normes internationales

dans le développement économique qu'a accueilli en mars 2009 le Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Genève, en Suisse.

Élargir la portée des programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

Les activités du CCN relèvent en grande partie de l'évaluation de la conformité : les programmes d'accréditation offerts par la Direction de l'évaluation de la conformité génèrent près de 40 % des revenus de l'organisme.

S'efforçant de relever les défis engendrés par l'accroissement de la concurrence, le CCN coopère avec un certain nombre d'organismes de réglementation afin d'encourager le recours aux services d'évaluation de la conformité comme outil important facilitant la réalisation des priorités des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le CCN s'est aussi penché sur les domaines dans lesquels il pourrait faire œuvre de pionnier comme fournisseur de services d'accréditation. Ainsi il a annoncé, en juin 2008, le lancement d'un programme d'accréditation complet pour les émissions de gaz à effet de serre qui comprend l'établissement d'exigences relatives à la qualification des valideurs et des vérificateurs et à l'accréditation des organismes de vérification. De plus, l'Agence canadienne d'inspection des aliments évalue actuellement le programme d'accréditation du CCN visant les organismes de certification des produits biologiques, et elle devrait en principe reconnaître ce programme en vertu du nouveau règlement canadien sur les produits biologiques.

D'autre part, le CCN a entamé le processus menant à la reconnaissance du Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre comme partenaire d'un programme d'accréditation des organismes de classification du bois d'œuvre. Il a aussi fait la promotion du programme qu'il a mis sur pied en collaboration avec l'Ontario Medical Association (OMA) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour l'accréditation des laboratoires médicaux. En août, le programme a accrédité son premier laboratoire.

Financement et ressources

Le CCN a accueilli plusieurs accords passés avec les gouvernements fédéral et provinciaux qui lui apporteront des revenus importants, notamment un protocole d'entente établi en novembre avec Santé Canada en appui des travaux de normalisation liés à la mise à jour proposée de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*.

Figure 4 : Accréditations des programmes d'évaluation de la conformité du CCN

Le CCN offre des solutions d'accréditation et des services d'évaluation de la conformité dans plusieurs domaines :	Nombre de clients		
	2007-2008 Réel	2008-2009 Visé	2008-2009 Réel
• Laboratoires	346	381	311*
• Systèmes de management de la qualité (comprend un programme sectoriel pour les télécommunications) / Systèmes de management environnemental (comprend les programmes sectoriels de la foresterie et des exploitations porcines)	15	23	23
• Systèmes de management pour les fabricants d'instruments médicaux (reconnus par le SCECIM)	14	14	14
• Organismes d'inspection	12	20	12**
• Certification du personnel	3	6	4
• Organismes de certification des produits et des services	31	32	29

* Le CCN a perdu 40 laboratoires par suite de la décision du ministère de l'Environnement de l'Ontario de reconnaître l'accréditation accordée aux laboratoires d'analyse de l'eau potable soit par le CCN, soit par la CALA plutôt que celle délivrée par l'un et l'autre.
 ** Le lancement des nouveaux programmes d'inspection de l'équipement au gaz et des poseurs d'isolants a été reporté, ce qui explique le nombre inférieur d'accréditations d'organismes d'inspection par rapport au nombre visé.

Source : Relevé des accréditations de la Direction de l'évaluation de la conformité

Le CCN a en outre tiré des revenus de l'augmentation du nombre de contrats d'exploitation de droits d'auteur pour l'utilisation des normes ISO et CEI; de la renégociation d'un contrat avec le ministère fédéral des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) pour l'exploitation du Point d'information de l'OMC/ALENA¹ pour la période allant de 2008 à 2011; et de l'établissement d'un nouvel accord pour l'accueil d'un service *Export Alerte!*

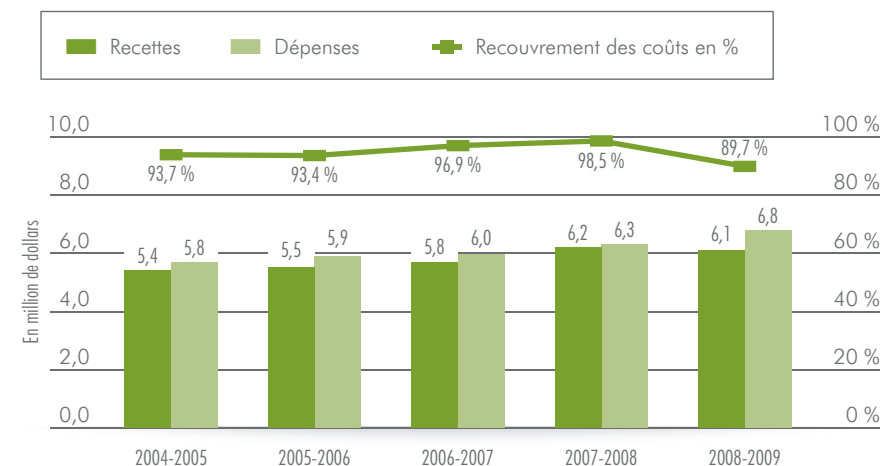
Programme des membres

Le CCN a entrepris un examen minutieux de son Programme des membres afin d'attirer de nouveaux bénévoles aptes à participer à l'élaboration des normes nationales et internationales et de maintenir en poste les bénévoles actuels, et ce, en vue d'assurer la viabilité du SNN. Par suite de cet examen, il a décidé de tenir une table ronde annuelle du Programme des membres et d'offrir une séance d'orientation pour aider les nouveaux bénévoles à s'intégrer plus rapidement dans les comités.

Enfin, le CCN s'est occupé de faire connaître le Programme des membres tout en soulignant les réalisations des bénévoles et des comités du SNN par la remise des Prix 2008 du CCN. La cérémonie de remise des prix a eu lieu lors de la Conférence 2008 du SNN, tenue en juin 2008 à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

¹ Organisation mondiale du commerce / Accord de libre-échange nord-américain

Figure 5 : Recouvrement global des coûts de la Direction de l'évaluation de la conformité



Rendement au regard des objectifs

2^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN au sein des principaux groupes de parties intéressées (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)

Les activités d'élaboration de normes volontaires dépendent largement des intéressés qui mettent à contribution leurs compétences techniques et s'engagent à y injecter des ressources. C'est pourquoi le Conseil canadien des normes (CCN) se donne comme priorité de mieux faire connaître et de promouvoir son propre rôle et celui du Système national de normes (SNN) dans l'avancement des travaux de normalisation. Cette priorité stratégique demeure favorable aux objectifs clés de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* : encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire; encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada; inspirer confiance dans le milieu de la normalisation, lequel encourage dans le cadre d'activités relatives à la normalisation la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens.

Initiatives de marketing et de rayonnement visant des groupes clés parmi les parties intéressées du CCN

Le CCN a mis en œuvre ses plans de rayonnement auprès du gouvernement et de l'industrie, tel que prévu dans son plan de marketing et de communications de l'AF 2008-2009. Figuraient au nombre des initiatives prévues le renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) pour 2009-2012 et le lancement du nouveau Programme d'accréditation pour les gaz à effet de serre. De plus, des membres du personnel ont participé à des salons professionnels et à des conférences et ont fait des exposés devant divers groupes d'intéressés (voir la figure 6) pour faire la promotion du rôle du CCN en tant que chef de file de la normalisation au Canada et qu'organisme national d'accréditation.

Des employés du CCN ont également communiqué avec des représentants de l'industrie et d'organismes gouvernementaux, tels que Maple Leaf Foods et des autorités de réglementation en santé et sécurité au travail, afin de vérifier qu'ils

disposaient d'une information à jour sur le Système national de normes (SNN) et les avantages qui y sont associés.

Tout au long de l'année à l'étude, le Conseil canadien des normes a fait ressortir les avantages économiques de la normalisation au moyen d'exposés et par sa présence à des salons professionnels et des conférences, notamment à l'occasion de la conférence annuelle de la Standards Engineering Society et lors de la séance informelle tenue pendant la Conférence du SNN (voir la 1^{re} priorité stratégique pour en savoir plus sur les présentations qui ont été livrées au sujet de la *Valeur économique de la normalisation*).

Les activités de rayonnement du CCN avaient pour but non seulement d'encourager les échanges et la participation dans le cadre d'activités liées à la normalisation et d'attirer des bénévoles au sein du SNN, mais aussi d'aider le CCN à déterminer ceux qui pourraient un jour devenir les intéressés du milieu de la normalisation.

Initiatives visant le gouvernement du Canada

Le CCN a participé à l'élaboration du Cadre de coopération en matière de réglementation (CCR) du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) établi entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, en apportant une contribution à l'égard des questions liées à la normalisation. En décembre 2008, le CCN a participé, tout en y présentant un exposé, au Forum sur l'étude d'impact de la réglementation organisé en partenariat par le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Ce Forum a réuni des responsables d'organismes centraux, d'ambassades et d'organisations de réglementation du Canada, des États-Unis et du Mexique. Le CCN a également accueilli à Washington, D.C., un symposium consacré aux solutions fondées sur la normalisation face aux différences entre les règlements des pays nord-américains.

Figure 6 : Sommaire des activités de marketing et de rayonnement

Le 20 mai 2008	Le CCN tient une réunion avec les organismes de certification des systèmes de management pour échanger des renseignements et s'assurer que tous aient la même compréhension des exigences d'accréditation.
Le 28 mai 2008	Son personnel fait un exposé dans le cadre du Programme d'économie d'énergie de l'industrie canadienne de Ressources naturelles Canada, à Ottawa, en Ontario.
Du 2 au 4 juin 2008	Le CCN accueille la 3 ^e Conférence du Système national de normes, à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.
Le 9 juin 2008	Il souligne la première Journée internationale de l'accréditation en en faisant la promotion de diverses façons.
Le 19 juin 2008	L'organisme prend part à la Journée du commerce international organisée par la Chambre de commerce du Canada, en tant que co-parrain et participant.
Les 18 et 19 août 2008	Son président, Hugh Krentz, livre une présentation sur la valeur économique de la normalisation au Canada, à l'occasion de la Conférence de la Standards Engineering Society (SES), tenue à San Diego, en Californie, aux États-Unis.
Le 20 août 2008	Son personnel fait un exposé sur le CCN et sur l'aide offerte par le SNN aux organismes de réglementation devant un groupe consultatif de la IEEE Standards Association, à Ottawa, en Ontario.
Le 14 octobre 2008	Le CCN publie le volume 35 de la revue <i>CONSENSUS</i> , intitulé « Bâtir des collectivités bien pensées ».
Le 23 octobre 2008	Il fait un exposé à la 20 ^e réunion du Comité des mesures normatives de l'ALENA.
Les 24 et 25 novembre 2008	Le CCN participe à l'Atelier annuel de la Communauté des régulateurs fédéraux.
Le 15 décembre 2008	Son personnel fait un exposé sur le CCN et le SNN lors du Forum trilatéral (Canada, É.-U. et Mexique) sur l'étude d'impact de la réglementation, à Ottawa, en Ontario.
Le 4 février 2009	Le CCN et la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF), par l'entremise de son Sous-comité de la formation et de l'apprentissage, conviennent de soumettre aux membres de la CRF une proposition de formation sur la normalisation.
Les 17 et 18 mars 2009	Le CCN tient des réunions avec les organismes d'inspection et de certification des produits pour échanger des renseignements et s'assurer que tous aient la même compréhension des exigences d'accréditation.

En plus des efforts à l'appui du Cadre de coopération en matière de réglementation du PSP, le CCN a soutenu la participation du Canada au Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), aidant ainsi le Canada à respecter ses obligations en matière de commerce international prévues à l'Annexe B de la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation.

Le CCN continue d'encourager le recours aux normes et à l'évaluation de la conformité pour régler les questions liées au commerce intérieur (le Comité consultatif sur le commerce du Conseil est le principal responsable de ce dossier) en conseillant Industrie Canada sur les révisions à apporter au chapitre sur les normes de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). La bonne mise en place de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre entre la Colombie-Britannique et l'Alberta et la décision récente du conseil des premiers ministres concernant l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces ont contribué à renouveler l'intérêt et les efforts à ce chapitre.

Les provinces et territoires du Canada, qui s'occupent des questions de sécurité publique liées entre autres à l'électricité, au gaz, aux appareils de levage, aux chaudières et appareils sous pression et aux manèges, ont mis sur pied le Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) pour discuter de ces questions entre eux et contribuer à la réalisation des objectifs de l'ACI. Au sein de ce comité dont il est membre à part entière, le CCN aide les provinces et territoires à tirer pleinement avantage des normes et des systèmes de conformité dans l'exécution de leurs mandats respectifs. Compte tenu des objectifs qu'il a en commun avec le CCNSP, le CCN a décidé d'en assurer le secrétariat afin de lui prêter son appui et de maintenir un lien entre les deux organismes. Le CCNSP examine actuellement la possibilité d'établir des ententes à l'échelle du pays afin de créer un système national unique pour la sécurité qui répond aux besoins de l'ensemble des provinces et territoires. Il collabore aussi avec divers ministères provinciaux et territoriaux afin de conclure un accord national pour améliorer l'efficacité de la réglementation et mieux tirer parti des normes et des systèmes de conformité.

Renforcer la sécurité des produits constitue dans la Stratégie canadienne de normalisation 2009-2012 l'un des principaux objectifs des membres du SNN. Aussi le personnel du CCN a-t-il continué d'examiner les possibilités d'encourager le recours accru aux normes en santé et en environnement ainsi que dans d'autres domaines liés à la santé et la sécurité publiques. Le CCN travaille avec Santé Canada à l'actualisation de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* et à la constitution d'un groupe directeur du Comité consultatif

national sur la sécurité publique chargé d'établir un système national unique pour la sécurité des produits.

Il participe aussi aux travaux du Comité de coordination de l'Unité collaborative de normalisation (CCUCN) d'Inforoute Santé du Canada, qui contribue de façon déterminante à l'introduction des dossiers médicaux électroniques dans tous les secteurs du système de soins de santé canadien. Le CCN a d'ailleurs aidé à l'élaboration de normes et de mesures d'évaluation de la conformité qui faciliteront l'utilisation au Canada de cette technologie innovatrice, dont le potentiel pour améliorer la santé des Canadiens est considérable. De plus, il a accrédité son premier laboratoire client dans le cadre de son programme national d'accréditation des laboratoires médicaux offerts en partenariat avec l'Ontario Medical Association (OMA) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Le CCN a réussi à influencer sur le libellé des mesures liées aux normes dans les accords de libre-échange négociés entre le Canada et la République dominicaine, la Jordanie, le Panama, le Pérou et la Colombie. Le CCN a en outre prêté son appui au MAECI sur un certain nombre de questions ayant trait aux examens des politiques commerciales menées par l'OMC auprès du Brésil, de la Chine, de la République dominicaine, des Communautés européennes, du Japon, de la Jordanie, de la Corée et des États-Unis.

Milieu universitaire et collégial

Dans le but d'établir un contact avec les intéressés et bénévoles potentiels du Système national de normes au tout début de leur cheminement professionnel, le CCN a créé un Programme d'éducation à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire. Le programme a connu en 2008-2009 une forte croissance; en effet, le CCN a conclu avec des universités et des collèges partout au Canada 50 accords de licence leur donnant un accès gratuit d'une durée limitée à des normes. Ces accords, dont le nombre a doublé par rapport à l'année financière 2007-2008, ont permis à plus de 1 800 étudiants dans 86 cours d'avoir accès à 594 normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et leur a donné un premier contact avec le milieu de la normalisation.

Dans le même esprit, le CCN a rencontré des représentants de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCA) pour encourager le recours aux normes ISO et CEI dans les programmes d'études des collèges membres de l'Association. Il a également rencontré les représentants de l'université Memorial en juin 2008 et de l'université Carleton en mars 2009 dans le but de signer des accords de licence avec ces établissements.

Enfin, le personnel du CCN a engagé des discussions avec le sous-comité de la formation de la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF) et avec des représentants de l'École de la fonction publique du Canada au sujet d'une éventuelle formation sur la normalisation pour les responsables de la réglementation. Ces échanges ont donné lieu à l'élaboration d'une séance de formation pilote à l'intention des responsables de la réglementation au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La formation, qui a été offerte en mars 2009, donne à ces responsables un aperçu du CCN et du SNN. Elle examine également la façon dont les normes et les programmes d'évaluation de la conformité peuvent appuyer efficacement les efforts en matière de politiques et de réglementation.

Rendement au regard des objectifs

3^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Renforcer la participation canadienne aux travaux internationaux et régionaux de normalisation afin de rehausser la présence du CCN à l'échelle mondiale

Le commerce est un volet vital de l'économie canadienne. L'influence que le Canada peut exercer dans l'élaboration et l'adoption de normes et de pratiques d'évaluation de la conformité à l'échelle internationale et régionale est un élément essentiel au succès de la stratégie commerciale du pays. Dans cette optique, le but du Conseil canadien des normes (CCN) est de renforcer les relations internationales dans le milieu de la normalisation ainsi que la participation du Canada aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et d'autres organismes internationaux et régionaux de normalisation. Le CCN coopère également avec des partenaires internationaux et régionaux comme l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) afin d'accroître l'acceptation des résultats d'évaluation de la conformité partout au monde grâce à des accords de reconnaissance mutuelle. Ces liens entraînent une demande accrue à l'égard des programmes et services du CCN et créent pour lui de nouvelles possibilités de partenariats en matière d'accréditation.

Évaluer les possibilités et participer stratégiquement aux travaux d'organismes internationaux et régionaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité

Le Canada participe depuis longtemps aux travaux régionaux et internationaux de normalisation, et il jouit d'une grande considération sur la scène mondiale comme un chef de file des activités de normalisation. Le CCN continue de participer activement aux comités de régie et aux travaux des comités techniques et d'études de l'ISO et de la CEI.

Le CCN a continué d'occuper des postes clés au sein d'autres instances internationales et régionales de normalisation comme l'IAF, l'ILAC, le Conseil d'harmonisation des normes électrotechniques des nations d'Amérique

(CANENA), la Pan American Standards Commission (COPANT), l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) et le Pacific Area Standards Congress (PASC) (voir les figures 7 et 8).

De plus, le CCN a soutenu plusieurs Canadiens qui occupent de hautes fonctions au sein de comités internationaux et régionaux : la présidence de la CEI, de la COPANT, de la PAC et de l'IAAC. Le CCN entend ainsi donner au profil et à l'influence du Canada le plus grand rayonnement possible à l'échelle régionale et internationale.

Marchés émergents

Le CCN a amplement démontré sa disposition à soutenir les pays en développement qui s'emploient à mettre en place leur propre infrastructure de normes et d'évaluation de la conformité. Ses efforts aident les pays bénéficiaires à renforcer leur capacité d'assumer leurs obligations en vertu de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils facilitent aussi l'intégration de leurs économies dans les réseaux de commerce régionaux et internationaux.

En 2008-2009, le CCN a continué de collaborer avec des économies émergentes comme l'Inde et la Chine, conformément aux priorités et aux engagements du gouvernement du Canada. L'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada, a récemment approuvé un projet en vertu duquel le CCN créera des liens avec la Colombie et le Pérou en aidant ces pays à augmenter la capacité d'action de leurs systèmes de normes.

Par ailleurs, les programmes *Export Alerte!* et Point d'information du Canada, qui assurent la diffusion des avis de modifications proposées à la réglementation qui

risquent de toucher le commerce, continuent de susciter beaucoup d'intérêt dans le milieu de l'OMC. Un intérêt qui s'est concrétisé par la conclusion avec la Tunisie d'une nouvelle entente sur l'hébergement d'un service *Export Alerte!* et le renouvellement de partenariats existants avec l'Autriche, la Malaisie ainsi que Trinité-et-Tobago.

Impact et participation du Canada au sein des organismes régionaux et internationaux de normalisation

L'adhésion du Canada à des organisations internationales et régionales de normalisation assure la prise en compte des intérêts du Canada dans l'élaboration de normes internationales et l'établissement des exigences en matière d'évaluation de la conformité. Au cours de l'AF 2008-2009, la grande majorité des politiques proposées par le Canada ont été retenues. Par exemple, 91 % l'ont été dans les votes par correspondance de l'IAF et de la PAC, 100 % à l'IAAC, 94 % dans le cas d'ISO/CASCO et 100 % au Conseil et au Conseil de direction de la CEI. Ces résultats surpassent le but de 80 % fixé dans le plan d'entreprise 2008-2009 du CCN. Ils signifient que le point de vue canadien est bien représenté dans les normes et politiques internationales ainsi établies.

De plus, le Canada a joué un rôle principal dans la mise sur pied du Forum des comités nationaux de la CEI des pays d'Amérique (FINCA). Ce groupe de cinq pays — Canada, États-Unis, Mexique, Brésil et Argentine — était auparavant connu sous le nom de Multinat. Il vise à échanger de l'information pertinente à l'élaboration de normes internationales et à l'offre de services d'évaluation de la

conformité dans la région considérée. Il a également pour but de favoriser le transfert de technologie, la sécurité des consommateurs et la protection de l'environnement, en plus de servir les objectifs de la CEI.

Mise en œuvre de la politique transfrontalière

Le CCN a conservé son statut de signataire de tous les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et accords de reconnaissance multilatérale (AML) conclus avec des organismes de normalisation internationaux et régionaux. Les organismes accrédités par le CCN sont ainsi reconnus par tous les autres signataires des ARM et AML, dans le monde entier. Le CCN a aussi mené à bien les audits d'accréditation visant les établissements principaux et stratégiques des organismes de certification de produits avant l'échéance du 31 décembre 2008 fixée par l'IAF.

En outre, le CCN a terminé la réaccréditation de tous ses clients organismes de certification des systèmes de management en fonction de la nouvelle norme ISO/CEI 17021 (*Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management*), et ce, avant la date limite du 15 septembre 2008. Il est ainsi assuré que ces clients respectent la norme la plus récente pour la certification des systèmes de management.

Possibilités de formation et de perfectionnement pour les pays en développement

Le CCN a établi des liens dans des pays en développement en offrant des séances de formation et d'information sur son programme d'accréditation des organismes d'élaboration de normes. Fidèle à sa réputation de chef de file digne de confiance en matière de normalisation, le CCN a fourni une formation à divers organismes de normalisation étrangers comme le Ghana, la Jamaïque, le Pérou, la Tunisie et la Malaisie de façon à les aider à développer leur infrastructure de normalisation.

Participation et contribution canadiennes à l'ISO et à la CEI

Le Canada est un membre respecté du milieu international de la normalisation, et des Canadiens dévoués ont continué de participer et de contribuer aux activités d'élaboration de normes de l'ISO et de la CEI tout au long de 2008-2009. C'est ainsi que le Canada peut faire entendre son point de vue dans l'élaboration des normes internationales, dans l'intérêt des entreprises et autres organisations canadiennes qui les utilisent. Par l'entremise du CCN, le Canada participe activement à 463 des 923 comités techniques et d'études de l'ISO et de la CEI, soit un peu plus de la moitié du total. Au sein de ces comités, le Canada a maintenu

Figure 7 : Participation du Canada à des organismes internationaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité

Normes	Évaluation de la conformité
Présidence de la Commission électrotechnique internationale (CEI)	Vice-présidence de l'International Accreditation Forum (IAF)
Membre du Conseil de direction de la CEI	Vice-présidence du comité technique de l'IAF
Membre du Bureau de gestion de la normalisation de la CEI	Membre du comité exécutif de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)
Membre du Bureau de gestion technique de l'ISO	Membre du comité sur les exigences d'accréditation de l'ILAC
	Membre du Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI

un taux de réponse de 100 % aux demandes de vote sur les projets de normes internationales et projets finaux de normes internationales (voir la figure 9).

Le CCN est aussi un acteur important dans divers autres comités de l'ISO et de la CEI, comme les comités de l'ISO pour l'évaluation de la conformité (CCC/CASCO), pour la politique en matière de consommation (ISO/COPOLCO), pour les questions relatives aux pays en développement (ISO/DEVCO) et pour les politiques commerciales.

Normes nationales du Canada

L'harmonisation des normes nationales avec les normes internationales favorise l'élimination des obstacles au commerce entre le Canada et le marché mondial. Les produits canadiens sont ainsi plus aisément acceptés partout dans le monde, ce qui stimule l'économie nationale et aide les entreprises canadiennes à exporter leurs produits et services. Au 1^{er} avril 2009, 120 des 167 normes désignées comme Normes nationales du Canada en 2008-2009 étaient issues de l'adoption de normes internationales. C'est là une proportion de presque 72 %, soit un peu plus que l'objectif de 70 % fixé dans le plan d'entreprise du CCN.

Figure 8 : Participation du Canada à des organismes régionaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité

Normes	Évaluation de la conformité
Présidence de la Pan American Standards Commission (COPANT)	Présidence de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC)
Membre du conseil d'administration de la COPANT	Vice-présidence du sous-comité sur la certification des produits de l'IAAC
Membre du Pacific Area Standards Congress (PASC)	Présidence du sous-comité des organismes d'inspection de l'IAAC
Membre du comité exécutif du PASC	Présidence de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC)
	Présidence du comité technique de la PAC
	Membre du conseil d'administration de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)
	Membre du comité technique de l'APLAC
	Membre du comité sur les essais d'aptitude de l'APLAC

Par ailleurs, les organismes canadiens d'élaboration de normes ont des comités parallèles pour environ 42 % des 485 comités techniques internationaux au sein desquels le Canada a le statut de participant. Le plan d'entreprise 2008-2009 du CCN avait prévu un objectif de 40 %. Les comités parallèles sont des comités canadiens qui suivent les activités des comités techniques et d'études correspondants de l'ISO et de la CEI.

Participation stratégique de Canadiens aux travaux de comités pertinents de l'ISO et de la CEI

Au cours de l'AF 2008-2009, 164 Canadiens géraient des comités techniques et d'études de l'ISO et de la CEI. C'est davantage que l'objectif de 160 fixé dans le plan d'entreprise 2008-2009 du CCN. Dans une conjoncture économique où de nombreuses filiales canadiennes cessent leurs activités, cette participation à l'élaboration des normes internationales est un grand atout pour les entreprises canadiennes cherchant à s'assurer un avantage sur le marché.

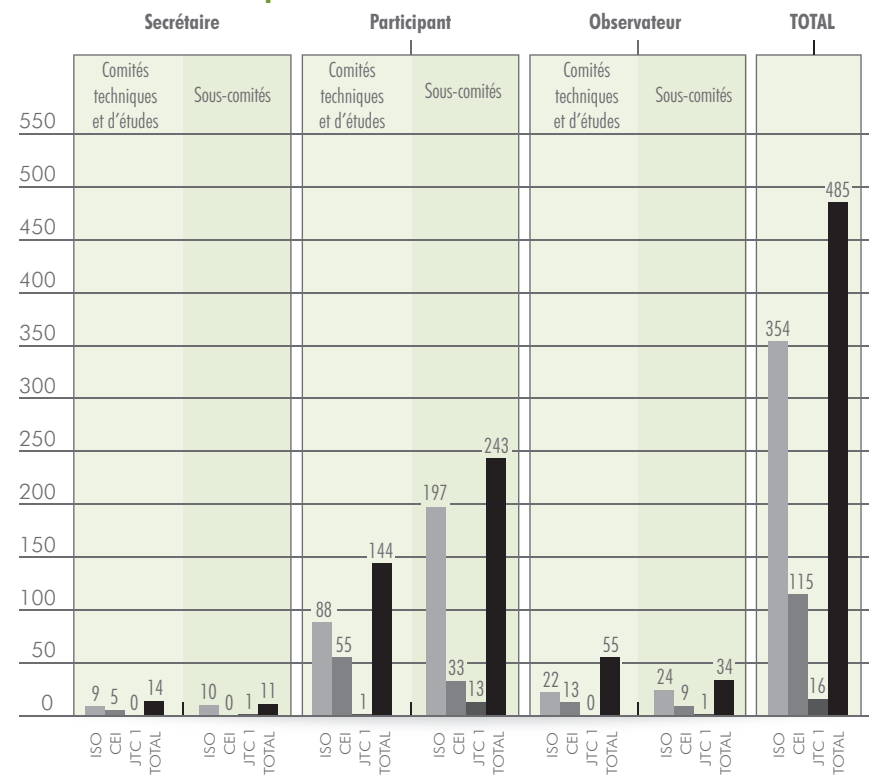
De plus, 88 Canadiens ont été élus ou nommés à des comités d'orientation des politiques et de gestion de la CEI et de l'ISO pendant la même période. L'objectif fixé dans le plan d'entreprise du CCN était de 72. Grâce à une telle participation, le Canada contribue à l'établissement des politiques sur l'élaboration des normes, ce qui permet aux valeurs canadiennes — à l'égard par exemple de la santé et de la sécurité au travail, ou de la sécurité mondiale — d'être prises en compte dans les normes internationales.

Figure 9 : Contribution du Canada en 2008-2009 aux travaux de comités internationaux exprimée en nombre de votes

	Votes	Abstentions	Abstentions du personnel
ISO	1 547	195	84
CEI	399	6	18
JTC 1	939	107	8

Source : Relevé des votes du CCN

Figure 10 : Participation du Canada aux travaux techniques internationaux



Rendement au regard des objectifs

4^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Créer des partenariats pour protéger l'intégrité du système de normes du Canada

Le Conseil canadien des normes (CCN) prend très au sérieux l'engagement qu'il a pris d'aligner ses initiatives sur les priorités du gouvernement du Canada et de bien soutenir les intéressés du Système national de normes (SNN). Aussi a-t-il déployé des efforts considérables pour nouer des liens avec d'autres organismes intéressés afin de s'acquitter de sa mission qui est de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Participation aux activités de lutte anti-contrefaçon

Afin de participer aux initiatives visant à sensibiliser davantage le public aux problèmes associés à la présence sur le marché de produits contrefaits ou portant de fausses marques de certification, le CCN est devenu membre du Réseau Anti-Contrefaçon Canadien (CACN). Là, il travaille de concert avec des associations, des propriétaires de marques et des cabinets d'avocats à la lutte contre la contrefaçon. Il s'est également associé à Santé Canada pour étudier les possibilités de collaboration en appui de la nouvelle *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* et pour examiner des occasions d'appliquer les pratiques de normalisation et d'évaluation de la conformité, afin de répondre aux exigences de la *Loi*.

Le CCN a aussi contribué à la mise sur pied d'un comité de projet de l'ISO sur les dispositifs techniques anti-contrefaçon (ISO/TC 246) dont il fait d'ailleurs partie en tant que membre participant. Le Canada a créé un comité parallèle qui participe en son nom à la rédaction de la norme relative aux exigences de performance pour des dispositifs techniques dédiés à la lutte contre la contrefaçon (ISO 12931). Cette norme, qui est en voie d'élaboration, en était au stade préparatoire à la fin de l'AF 2008-2009.

Pour informer le public des dangers liés aux produits contrefaits, le CCN a tenu un atelier et une séance plénière sur le sujet lors de la Conférence 2008 du SNN.

Il a également dirigé un projet ayant pour but la création d'une base de données des avis de rappel visant des produits certifiés. Cette base de données contient les avis publiés par des organismes de certification accrédités par le CCN relativement à des produits qui ont été rappelés ou qui ont causé des incidents. Dès qu'elle sera mise à la disposition du public, elle permettra aux consommateurs de se renseigner sur les produits certifiés qui ont été rappelés.

Groupe de travail sur la sécurité des produits de consommation

Le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP) du Conseil canadien des normes (CCN) a mis sur pied un groupe de travail sur la sécurité des produits de consommation qui a pour mission d'examiner les politiques et procédures du SNN et, s'il y a lieu, de recommander les modifications à leur apporter. Le groupe de travail est chargé avant tout de proposer des solutions efficaces aux problèmes liés à la sécurité des produits de consommation certifiés et non certifiés.

Le groupe de travail a fait plusieurs recommandations au Conseil du CCN sur trois principaux points : la coordination nationale du référentiel des rappels et des alertes et de l'agence de contacts avec le public; la surveillance du marché et des usines; l'amélioration des documents canadiens de procédures (ou CAN-P). Le Conseil et le personnel cherchent actuellement un moyen de mettre en œuvre ces recommandations de la meilleure façon possible.

D'autre part, le CCN est devenu le 1^{er} avril 2008 secrétaire du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP). Ce rôle est important pour le CCN et pour les efforts qu'il réalise en vue de protéger la sécurité des Canadiens, car il permet de resserrer les liens de collaboration entre le CCNSP et le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) du CCN. En assumant ce secrétariat, le CCN pourra ainsi rassembler les intervenants provinciaux et territoriaux concernés qui sont engagés dans des activités de normalisation et d'évaluation de la conformité, et aligner leurs efforts sur ceux réalisés à l'échelle fédérale. Un groupe directeur du CCNSP a entrepris une étude de faisabilité sur la création d'un système national unique pour la gestion de la sécurité des produits électriques au Canada.

Enfin, le Canada assume le secrétariat et la présidence du tout nouveau comité de projet de l'ISO sur la sécurité des produits de consommation (ISO/TC 243); il préside le comité de projet sur le commerce frontalier des biens de seconde main (ISO/TC 245); et il est un membre participant du comité de projet sur le rappel de produit (ISO/TC 240). C'est grâce à cette participation que les intérêts du Canada pourront être pris en compte dans les normes résultantes, au profit des gouvernements, de l'industrie et des consommateurs canadiens.

Rendement au regard des objectifs

5^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Rehausser l'efficacité organisationnelle

Le personnel du Conseil canadien des normes (CCN) constitue la plus précieuse de ses ressources. Le CCN a donc redoublé ses efforts liés au maintien en poste de ses ressources humaines qualifiées en investissant dans leur perfectionnement professionnel et en leur offrant des possibilités de formation, de même qu'en continuant d'enrichir et de mettre à jour la documentation de son système de management de la qualité. Autant de mesures qui, en plus de l'élaboration d'un cadre de gestion des talents, ont pour but d'aider le CCN à demeurer un employeur de choix.

Planification stratégique

Tout au long de l'AF 2008-2009, le CCN a continué d'affiner son processus de planification stratégique. Les membres de son personnel et du Conseil ont participé à la séance de planification stratégique annuelle de l'organisme, grâce à laquelle a été établi un nouveau plan d'entreprise quinquennal axé sur l'amélioration des mesures du rendement et des pratiques en matière de rapports.

Le cadre d'évaluation de la gestion du risque d'entreprise du CCN représente un important volet de son programme global de gestion des risques. En 2008-2009, les comités de vérification et de régie de la société du CCN ont examiné le cadre que l'organisme avait déjà préparé et intégré à sa planification stratégique. Ils y ont ajouté un mécanisme de communication des résultats qui servira à rendre compte des réalisations au regard des stratégies présentées dans le cadre.

Au cours du même exercice, le conseil d'administration du CCN a approuvé la version mise à jour 2009-2012 de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). La nouvelle Stratégie cerne les priorités et les besoins collectifs des intéressés du Système national de normes (SNN) en ce qui a trait à la meilleure utilisation possible des normes, de l'accréditation et des systèmes d'évaluation de la conformité pour favoriser la santé, la sécurité et le bien-être des Canadiens.

La responsabilité des activités liées à la SCN et de la production de rapports sur l'avancement des travaux revient à tous les principaux groupes d'intéressés. Le

CCN a mis sur pied une équipe de mise en œuvre et de rapport (EMOR) composée d'intéressés du SNN, laquelle est chargée de diriger la mise en œuvre de la version mise à jour de la SCN et d'en assurer le suivi (voir la figure 11). Cette équipe présentera tous les six mois des rapports sur les progrès liés à la mise en application de la stratégie. Dans sa collaboration avec les diverses instances gouvernementales, l'industrie, les groupes de consommateurs et les organismes non gouvernementaux, le CCN sera guidé par la vision et les buts de cette stratégie.

Régie

Le CCN est fier de son bilan très positif en matière de régie. Au cours de l'année écoulée, son conseil d'administration a examiné et révisé la structure de ses comités consultatifs afin de rationaliser leur fonctionnement et d'accroître leur efficacité. Cet examen a donné lieu à la redéfinition du mandat du Comité consultatif sur les normes (CCNor) et à la création du Comité des affaires internationales et régionales (CAIR). Le CAIR permet aux Canadiens qui jouent un rôle au sein des instances dirigeantes d'organismes internationaux et régionaux d'élaboration de normes d'échanger entre eux. Dans l'ensemble, les comités consultatifs ont pour mission de présenter au conseil d'administration des renseignements, des points de vue et des conseils extrêmement divers. L'objectif de la rationalisation des comités était d'éliminer les doubles emplois et de permettre aux membres des comités d'être mieux à même d'examiner des questions encore plus diversifiées et étroitement liées entre elles.

Ressources humaines

Le CCN a introduit à la grandeur de l'organisation un cadre de gestion des talents qu'il continue de mettre en œuvre. Ce cadre à six volets documente les programmes et services des ressources humaines en ce qui a trait au recrutement et au maintien en poste des talents.

Figure 11 : Renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation pour la période de 2009-2012

L'une des principales responsabilités du CCN est de coordonner le renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) en menant une consultation constructive auprès des intéressés et des partenaires concernés. En 2007-2008, le CCN a amorcé ce processus en envoyant à ces derniers un questionnaire dans lequel il leur demandait leur avis. Les parties intéressées ont également eu l'occasion de livrer leurs commentaires au cours de la Conférence du Système national de normes (SNN) tenue en juin 2008 et par le biais du site web du CCN. Au total, quelque 200 intéressés du Système national de normes du Canada ont participé au processus de consultation du CCN. Ils ont proposé des méthodes nouvelles et novatrices pour permettre au SNN de réaliser son potentiel. S'appuyant sur leur contribution, le CCN a fixé dans la version 2009-2012 de la SCN quatre buts principaux accompagnés d'objectifs complémentaires.

1. Favoriser les échanges commerciaux et la sécurité des consommateurs.

- 1.1 Mettre au point des solutions et établir des partenariats en vue de restreindre l'entrée, la vente, la distribution et l'utilisation de produits non sécuritaires au Canada.
- 1.2 Inciter les petites et moyennes entreprises (PME) à participer en plus grand nombre aux travaux du SNN.
- 1.3 Encourager les partenaires internationaux à adopter les normes internationales et les méthodes internationales d'évaluation de la conformité et d'accréditation, et exercer sur eux une influence sur la scène mondiale.
- 1.4 Encourager le recours à la normalisation pour favoriser la coopération en matière de réglementation et la réduction des obstacles au commerce.
- 1.5 Accroître la participation des pays en développement aux activités de normalisation internationale qui s'inscrivent dans nos priorités nationales en matière de commerce et de développement.

2. Veiller à ce que le SNN évolue continuellement pour pouvoir répondre aux besoins changeants.

- 2.1 Renforcer le bassin des bénévoles du SNN.
- 2.2 Accroître les mécanismes et les sources de financement durables pour soutenir le SNN.
- 2.3 Améliorer l'aptitude du SNN à répondre aux besoins des intéressés.

3. Mieux faire connaître le SNN, en accroître la renommée et en encourager le recours accru.

- 3.1 Mieux faire connaître le SNN aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, les inciter à participer davantage à ses travaux et les encourager à accroître le financement qu'ils lui accordent.
- 3.2 Favoriser l'intégration dans le SNN du plus grand nombre possible d'intéressés.
- 3.3 Mieux faire connaître le SNN à l'industrie et l'encourager à participer davantage à ses travaux.
- 3.4 Mieux faire connaître le SNN aux établissements d'enseignement et les encourager à participer davantage à ses travaux.

4. Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes et l'accréditation.

- 4.1 Repérer les possibilités de mettre en œuvre des solutions axées sur les normes et l'accréditation dans des domaines qui appuient les priorités du gouvernement.

L'adoption, d'une part, de démarches rigoureuses pour le recrutement, la sélection et l'orientation des nouveaux employés, et l'amélioration, d'autre part, des possibilités d'avancement professionnel des employés actuels sont au cœur de ce cadre de gestion des talents. Y figure également un plan de relève révisé conçu pour assurer la bonne continuité des activités du CCN et pour faire en sorte qu'il y ait le moins de répercussions possible sur le fonctionnement de l'organisme, dans le cas où un poste devait devenir vacant.

Les mesures prévues dans le cadre sont conformes aux priorités stratégiques du CCN et sont un reflet de sa vision, sa mission, son mandat et ses valeurs.

Opinion des vérificateurs financiers

Conformément aux obligations du CCN en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les états financiers de l'organisme ont été examinés dans le cadre de leur vérification annuelle. Cet examen a donné lieu à une opinion sans réserve du Bureau du vérificateur général (BVG) pour l'AF 2008-2009.

Le CCN a également fait l'objet d'un examen spécial quinquennal, lequel portait sur la régie de la société, sa planification stratégique et opérationnelle et sa reddition de comptes, les pratiques d'accréditation, les mécanismes d'établissement des priorités, les ressources à l'appui de la participation aux travaux internationaux ainsi que les processus et critères d'approbation des Normes nationales du Canada. Le BVG présentera les conclusions de son examen au début de la prochaine année financière.

Figure 12 : Formation du personnel

	Montant	% du budget salarial
Budget total de formation	102 000 \$	1,60 %
Dépenses totales de formation	78 682 \$	1,25 %
% du budget de formation utilisé	77 %	
Dépense moyenne par employé	887 \$	

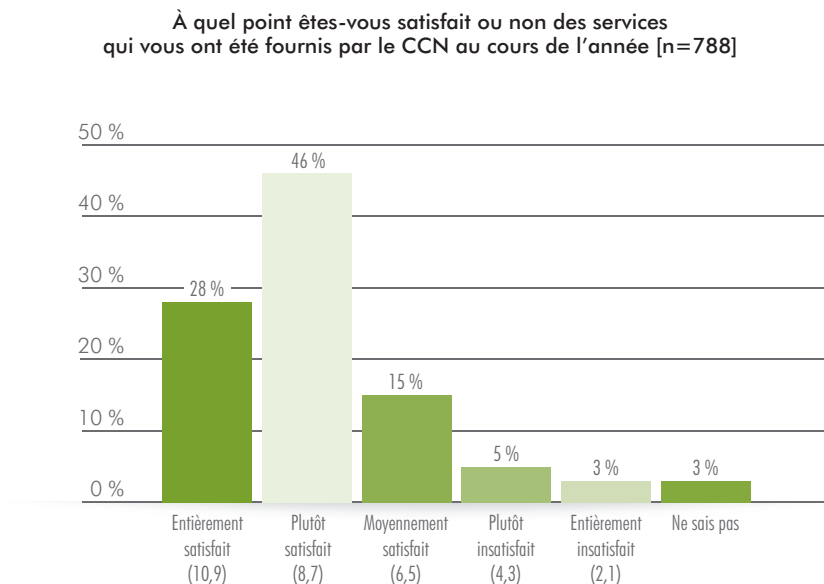
Satisfaction du personnel

Le CCN a donné suite aux résultats d'un sondage sur la satisfaction de ses employés réalisé en 2006-2007 dans le but d'améliorer leur milieu de travail. Bien que le taux de roulement du personnel de 7,6 % en 2008-2009 soit légèrement supérieur aux 5 % établis comme objectif dans le plan d'entreprise de 2008-2009, il est resté essentiellement au même niveau qu'en 2007-2008 (8 %).

Satisfaction de la clientèle

Le CCN a pris l'engagement de fournir un service de qualité et de veiller aux meilleurs intérêts de sa clientèle, comme indiqué dans son système de management de la qualité. Aussi veut-il mesurer la satisfaction de ses clients à l'égard des services qui leur sont offerts, et pour ce faire, il sonde régulièrement leur opinion. En 2008-2009, le CCN a amélioré les méthodes qu'il utilise pour la collecte de tels renseignements en effectuant un seul sondage pour l'ensemble de ses directions, programmes et services.

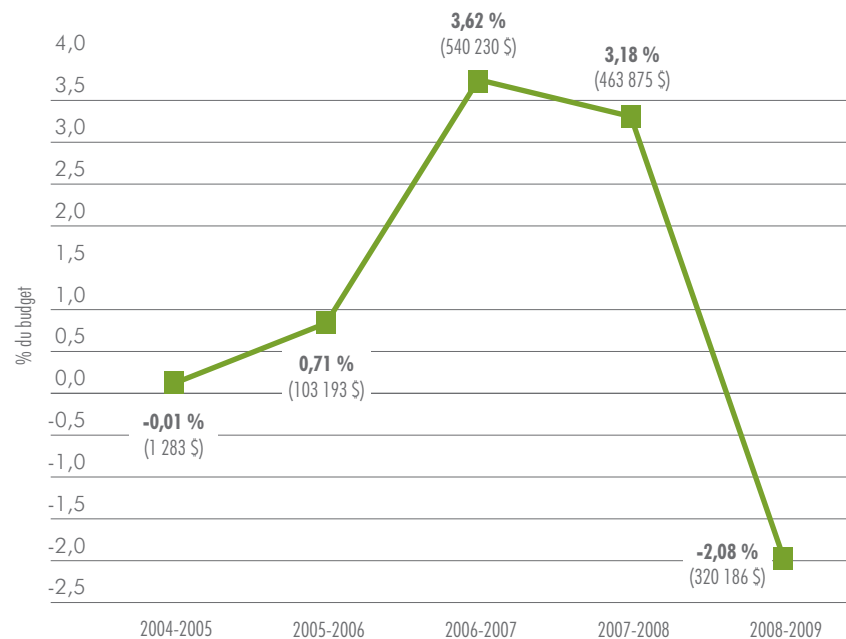
Figure 13 : Résultats du sondage du CCN sur la satisfaction de la clientèle



Les résultats de ce sondage ont été positifs. Au total, 89 % des participants se sont déclarés satisfaits des services offerts par le CCN, ce qui dépasse l'objectif de satisfaction de 75 % que le CCN s'était fixé.

Toujours dans le but de répondre le mieux possible aux besoins de ses clients, le CCN a mené auprès d'eux un sondage en ligne pour connaître leur niveau de satisfaction par rapport à son site web. Des 336 participants au sondage en ligne, 18 % ont déclaré être entièrement satisfaits, tandis que 61 % étaient plutôt ou moyennement satisfaits du site web du CCN.

Figure 14 : Bénéfice net/perte nette par rapport au budget



Rapport de gestion

Le Conseil canadien des normes (CCN) continue de s'employer à gérer et atténuer les principaux risques auxquels il est exposé. En 2008-2009, il a actualisé son cadre d'évaluation de la gestion du risque d'entreprise afin que ses stratégies visant chaque risque important continuent d'être bien adaptées et prudentes.

Le CCN applique ce cadre dans sa planification annuelle. À cette fin, il utilise son mécanisme interne de signalement des risques pour informer son Comité de vérification des progrès réalisés. Le mécanisme comprend des méthodes permettant d'établir des stratégies qui amélioreront la gestion de chaque risque notable, puis de suivre la bonne réalisation de chacune. Le Comité de vérification du CCN joue un rôle de surveillance afin d'assurer la bonne mise en œuvre du cadre d'évaluation de la gestion du risque de l'organisme. Il a l'intention d'en dresser le bilan deux fois par année.

Chaque année, les comités de vérification et de régie de la société tiennent une réunion commune pour faire le point sur le cadre d'évaluation. La direction du CCN veille pour sa part à tenir à jour le bilan des risques recensés, et à concevoir et réaliser des stratégies qui minimiseront et atténueront les risques de l'organisme.

Le CCN intègre l'évaluation des risques à son plan d'entreprise annuel et à son rapport annuel. La mise à jour du bilan des risques lui permet d'intégrer du même coup dans sa planification stratégique et en particulier dans son plan d'entreprise quinquennal les stratégies voulues pour réduire les répercussions des risques. Le CCN a du reste adopté les concepts présentés dans les principes et lignes directrices du projet de norme internationale ISO 31000 sur le management du risque afin de normaliser le cadre de gestion du risque.

Le bilan actuel des risques du CCN continue de cerner les risques les plus pressants en fonction de la probabilité qu'ils se matérialisent, de déterminer leur incidence sur les priorités stratégiques du CCN et d'exposer les stratégies en place ou prévues pour les atténuer ou les minimiser. Les principaux risques énoncés ci-dessous n'ont guère changé depuis deux ans, mais des progrès ont été réalisés en vue de les minimiser et de réduire leur impact.

Ressources financières

Durant l'exercice 2008-2009, l'importance des normes et de l'évaluation de la conformité a été de plus en plus reconnue, que ce soit par rapport au bien-être

économique et social futur des Canadiens ou par rapport à la compétitivité, l'innovation ou la croissance du Canada. Les sollicitations accrues qui en ont résulté à l'égard des ressources actuelles du CCN ont confirmé que le niveau d'activité de l'organisme dépasse sa capacité et que les ressources en place ne suffisent pas à lui permettre de jouer pleinement son rôle vital face à des enjeux de société comme la protection de l'environnement ou la santé et la sécurité des Canadiens.

Pour satisfaire à la demande, dans le cadre du modèle d'entreprise actuel, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour permettre au CCN d'agir efficacement devant le nombre croissant de parties prenantes et de besoins en matière de programmes et de services de normalisation. La pression augmente depuis des années, et le ralentissement économique actuel l'accroît encore à mesure que les parties prenantes prennent davantage conscience de l'importance que revêt le « facteur confiance » associé à la normalisation. En particulier, cet état de choses grève lourdement les ressources des programmes d'accréditation du CCN.

Afin de minimiser les risques de cet ordre, le CCN a renouvelé sa recherche d'occasions d'affaires pour de nouveaux programmes d'accréditation et il s'est attaché à raffiner encore son analyse de rentabilisation.

Ressources humaines

En matière de ressources humaines, le CCN est aux prises avec bon nombre des difficultés qui se présentent à d'autres sociétés d'État fédérales. En plus de postes techniques hautement spécialisés, le CCN compte de nombreux postes axés sur le savoir, exigeant une connaissance approfondie des normes et de l'évaluation de la conformité. Le risque qui en découle est d'autant plus grand qu'il est foncièrement difficile d'établir un plan de relève pour un organisme aussi petit et spécialisé. Le CCN minimisera ce risque grâce à un programme de gestion des talents comprenant une mise à jour de son plan de relève.

Participation aux travaux techniques internationaux

La capacité du Canada d'influer sur les travaux d'élaboration de normes internationales passe, entre autres, par son efficacité à assurer dans ces travaux une bonne représentation des membres de son système de normes. Au moindre relâchement des normes élevées établies à cet égard par le CCN, les entreprises et

l'industrie canadienne se verraient contraintes de respecter des normes internationales élaborées sans qu'ait été prise en compte la perspective canadienne. Si les biens et services canadiens peuvent être vendus à l'étranger et que les produits importés répondent aux besoins canadiens, c'est en partie grâce à l'intégration des besoins et exigences du Canada dans les normes internationales.

Le rôle important que joue depuis longtemps le CCN dans la régie d'organismes internationaux et régionaux de normalisation renforce la compétitivité mondiale du Canada. La prise en compte des points de vue canadiens dans les politiques internationales de normalisation procure un avantage concurrentiel au Canada.

Le CCN entend assurer une position de force analogue au sein des comités techniques internationaux et régionaux. En collaboration avec les organismes d'élaboration de normes, il prépare des stratégies visant à accroître la participation du Canada aux travaux internationaux et régionaux de normalisation afin que les produits canadiens continuent de bénéficier d'une grande confiance dans les marchés mondiaux, et que le Canada soit encore mieux à même d'exporter ses produits et qu'il puisse le faire aisément.

Évaluation de la conformité

Les programmes d'accréditation du CCN répondent à des besoins réels de la société canadienne, par exemple en matière de sécurité, de soins de santé et d'environnement. Ils donnent aussi à l'industrie, aux gouvernements et aux consommateurs l'assurance que des produits et services ont satisfait à des normes fiables de vérification de la sécurité. La Direction de l'évaluation de la conformité du CCN subit une concurrence de plus en plus vive. Les fusions d'organismes d'évaluation de la conformité et la concurrence accrue ont engendré des défis à relever. Malgré cette conjoncture, la demande du marché à l'égard des programmes d'accréditation du CCN est en hausse dans de nouveaux domaines tels que les gaz à effet de serre, la sécurité des aliments et l'accréditation des organismes d'inspection. Le CCN fait face aux risques qui en découlent grâce à diverses initiatives axées sur la mesure et l'amélioration du rendement.

Il continue de surveiller d'autres domaines importants recelant des risques : réputation de l'organisme; planification stratégique; affaires juridiques; régie interne; technologie de l'information. Ces risques sont toutefois assortis d'une faible probabilité de matérialisation et ils sont visés par des stratégies bien définies qui ont pour but de les minimiser et les atténuer.

Normes internationales d'information financière

À partir de 2011, les sociétés canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues de dresser leurs états financiers conformément aux normes

internationales d'information financière (IFRS) fixées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le CCN adoptera les IFRS le 1^{er} avril 2011; ses résultats financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2012 seront présentés sur cette base. L'organisme devra établir un bilan d'ouverture et fournir une information conforme aux IFRS à l'égard des exercices présentés à des fins de comparaison.

Le CCN a amorcé son projet de transition aux IFRS en 2008 et il a constitué à cette fin une structure de gouvernance appropriée qui met à contribution la direction de son service des finances et des représentants de son Comité de vérification. Le personnel des finances a aussi participé à des programmes de formation. Le CCN a retenu les services d'un conseiller externe qui aidera le personnel à réaliser la transition. Le personnel des finances fera régulièrement rapport au Comité de vérification.

La mise en œuvre des IFRS au CCN comporte trois grands volets : délimitation de la portée et diagnostic; élaboration des solutions; mise en œuvre et exécution.

Dans le cadre du premier volet, la direction a examiné et évalué les différences entre les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et les IFRS dans le contexte précis du CCN. Le CCN a terminé ce volet en décembre 2008 et il a présenté un rapport des résultats au Comité de vérification. Cet examen a permis de déterminer les incidences possibles des IFRS sur les méthodes de comptabilité et de rapport, les systèmes d'information et les processus opérationnels. Les différences et enjeux essentiels repérés lors du diagnostic du projet des normes IFRS se présentent comme suit :

- exigences associées à la première adoption (IFRS 1);
- présentation des états financiers (IAS 1);
- information sur les apparentés (IAS 24);
- provisions et passifs éventuels (IAS 37).

Le passage aux IFRS devrait avoir une incidence limitée ou modérée sur les états financiers du CCN. Mis à part l'impact potentiel de la norme IFRS 1, la mesure des opérations comptabilisées dans les états financiers du CCN ne semble guère être touchée. Le diagnostic a par contre révélé plusieurs domaines dans lesquels le CCN devra divulguer davantage de renseignements dans ses états financiers.

Le CCN a mis la dernière main en mars 2009 à son plan de transition aux normes IFRS. Ce plan comprend un calendrier détaillé de l'évaluation des répercussions sur les systèmes, les contrôles internes et les activités.

Le CCN continuera d'évaluer l'incidence de l'adoption des IFRS, et il mettra à jour l'information présentée dans ses rapports de gestion afin de faire état de l'avancement des travaux visant le passage aux IFRS.

Finances

En 2008-2009 le total des recettes du Conseil canadien des normes (CCN) — autres que le crédit parlementaire — s'élevait à 7,74 millions de dollars, soit 2 % de moins que les 7,90 millions de dollars comptabilisés pour l'AF 2007-2008, mais un peu plus que le montant budgété de 7,68 millions de dollars. Les augmentations liées aux droits d'accréditation pour l'évaluation de la conformité, aux activités du Point d'information de l'OMC/ALENA et aux autres sources de recettes diverses ont été plus qu'annulées par la baisse des redevances provenant de la vente de normes et des recettes tirées des ententes de parrainage d'activités et inscriptions.

Les droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité ont augmenté de 2 % sur douze mois, passant de 5,76 à 5,89 millions de dollars. Cette hausse a été à peine supérieure au taux d'inflation, poursuivant la tendance de faible croissance des dernières années. L'arrivée à maturité des programmes, la concurrence croissante et les effets négatifs de la récession sur la croissance des revenus — à un moment où les clients multinationaux rationalisent les accréditations qu'ils détiennent et en limitent le nombre — sont en grande partie responsables de cette faible croissance. La situation pose particulièrement problème pour le programme des systèmes de management. En effet, bien que les recettes des programmes d'accréditation offerts aux organismes de certification et aux laboratoires (PALCAN) aient augmenté (de 4 % et 6 % respectivement), celles du programme des systèmes de management ont connu une baisse importante (de 16 %). Les hausses observées découlent de l'arrivée de nouveaux clients aussi bien que d'une activité accrue chez la clientèle existante.

Dans l'ensemble, la récupération des coûts de la famille des programmes d'évaluation de la conformité est tombée à 90 %, une baisse par rapport aux 92 % inscrits au budget et aux 98 % du dernier exercice. Cette diminution s'explique d'une part par la hausse des coûts — surtout ceux rattachés à la rémunération et aux honoraires professionnels — et des frais généraux en administration et en gestion et, d'autre part, par le fléchissement des recettes tirées des services d'experts-conseils fournis aux partenaires qui sont tombées de 475 000 \$ en 2007-2008 à 243 000 \$. Le taux de récupération des coûts par programme s'est établi à 82 % pour la certification (contre 90 % en 2007-2008), 93 % pour les systèmes de management (contre 111 % en 2007-2008) et 92 % pour le PALCAN (par rapport aux 95 % en 2007-2008).

Les redevances provenant de la vente de normes se montent à 678 000 \$, soit un peu plus que le montant de 660 000 \$ prévu au budget, mais 6 % de moins que les 718 000 \$ de l'exercice précédent. Cette baisse sur douze mois est vraisemblablement un résultat de la récession en cours plutôt que d'une tendance structurelle quelconque.

Les fonds de 345 000 \$ tirés des ententes de parrainage d'activités et inscriptions sont également à la baisse par rapport aux 679 000 \$ de 2007-2008. Le CCN s'attendait à une diminution des recettes à ce titre, mais ce montant est tout de même en deçà du montant budgété de 389 000 \$. Le travail entrepris par le CCN dans trois projets de développement financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour le Costa Rica a été conclu en 2007-2008, ce qui explique les recettes inférieures de l'exercice 2008-2009. Quant au manque par rapport au budget, il est attribuable au nombre plus bas que prévu de partenariats et d'inscriptions dans le cadre de la Conférence du Système national de normes.

Les autres sources de recettes ont totalisé 463 000 \$ (407 000 \$ en 2007-2008) par rapport aux 392 000 \$ inscrits au budget. Y sont compris les fonds tirés de l'hébergement web des services SiteScape et *ExportAlerte!* pour des clients externes, de l'amortissement du produit reporté lié aux améliorations locatives et à l'acquisition d'immobilisations, du parrainage de réunions de comités techniques internationaux et des revenus en intérêt, autant d'éléments dont les résultats ont dans l'ensemble respecté ou légèrement surpassé le budget.

Au total, les dépenses de l'AF 2008-2009 ont atteint 15,26 millions de dollars, comparativement aux 14,56 millions de dollars de l'exercice précédent et aux 15,43 millions de dollars des prévisions budgétaires. Les frais d'exploitation ont augmenté dans tous les domaines d'activité du CCN, à l'exception des services de gestion et d'administration.

Les dépenses liées à l'évaluation de la conformité ont grimpé en raison d'un effectif moyen plus important et des coûts occasionnés à ce titre, et d'une hausse des honoraires professionnels, vu la majoration des taux journaliers moyens et le nombre croissant d'activités d'audit. Ces dépenses accrues n'ont toutefois pas été compensées par une augmentation suffisante des recettes, d'où le taux de récupération des coûts à la baisse constaté ci-dessus. Avant l'application des frais généraux, la Direction de l'évaluation de la conformité enregistrait un excédent de 1,26 million de dollars, une baisse par rapport aux 1,87 million de dollars de l'exercice précédent et aux 1,55 million de dollars inscrits au budget.

Des écarts importants d'une année à l'autre ont été constatés pour certaines rubriques. Dans un premier temps, les salaires et avantages sociaux ont augmenté en raison d'un rajustement économique des salaires, de la hausse des coûts des avantages sociaux, en particulier ceux liés aux cotisations au régime de retraite, d'un effectif moyen plus important et du recours à un personnel contractuel pour pallier des absences dues à des congés prolongés. Les frais de déplacement ont eux aussi été plus élevés compte tenu de l'accueil de la Conférence du Système national de normes, du financement additionnel accordé aux délégués assistant à des réunions de comités techniques internationaux et d'une hausse des déplacements des évaluateurs dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité. Pour leur part, les coûts de publications et impression ont été inférieurs, les dépenses liées à la traduction des Normes nationales du Canada ayant été réduites par l'utilisation de sommes qui avaient été différées les exercices précédents.

Le total des recettes d'exploitation et du financement, crédit parlementaire compris, est inférieur de 320 000 \$ aux dépenses, ce qui, en tenant compte des autres éléments du résultat étendu, représente une perte étendue de 278 000 \$ par rapport au bénéfice étendu de 513 000 \$ de l'exercice précédent. En revanche, la combinaison des revenus supérieurs et des dépenses inférieures par rapport au budget a donné un résultat global meilleur que la prévision budgétaire déficitaire de 587 000 \$.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil canadien des normes. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de procédures et de contrôles financiers et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents d'information financière sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

La vérificatrice générale du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des documents d'information financière afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le conseil d'administration, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du conseil d'administration, rencontre la direction et les représentants de la vérificatrice générale pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au conseil d'administration.

Le trésorier et directeur de l'administration,



Rick Parsons

Ottawa, Canada
Le 22 mai 2009

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Conseil canadien des normes au 31 mars 2009 et les états des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Nancy Y. Cheng, , FCA
vérificatrice générale adjointe
Ottawa, Canada
Le 22 mai 2009

État de la situation financière

31 mars	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 645 217 \$	3 397 176 \$
Créances, au net :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	389 067	472 266
Autres	1 179 081	1 239 411
Crédit parlementaire à recevoir	784 000	1 045 000
Charges payées d'avance	819 000	1 009 855
	6 816 365	7 163 708
Immobilisations corporelles (note 5)	639 738	733 076
	7 456 103 \$	7 896 784 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 561 339 \$	1 600 502 \$
Droits d'accréditation reportés	1 958 080	1 965 496
Produit reporté	12 956	35 750
	3 532 375	3 601 748
À long terme		
Financement public reporté (note 6)	466 451	533 506
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 7)	173 287	199 570
	639 738	733 076
	4 172 113	4 334 824
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non répartis	3 131 059	3 451 245
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 8)	152 931	110 715
Capitaux propres	3 283 990	3 561 960
	7 456 103 \$	7 896 784 \$

Engagements (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :



Le président



Le trésorier

État des résultats et du résultat étendu

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
Produits		
Droits d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	5 893 040 \$	5 763 908 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 9)	677 519	718 315
Point d'information de l'OMC/ALENA	360 559	339 827
Parrainage d'activités et inscriptions	344 569	678 799
Autres	463 475	406 585
	7 739 162	7 907 434
Charges (note 10)		
Évaluation de la conformité	4 901 576	4 390 338
Services d'information	547 384	471 961
Point d'information de l'OMC/ALENA	360 559	339 827
Élaboration des normes	3 730 871	3 718 082
Commerce et Affaires intergouvernementales	1 187 265	1 088 779
Gestion et services administratifs	4 527 748	4 544 680
	15 255 403	14 553 667
Perte nette avant le financement public	(7 516 241)	(6 646 233)
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	7 027 123	6 924 598
Amortissement du financement public reporté (note 6)	168 932	185 510
	7 196 055	7 110 108
(Perte nette) bénéfice net	(320 186)	463 875
Autres éléments du résultat étendu		
Apports reçus (note 8)	42 216	48 864
Résultat étendu	(277 970) \$	512 739 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	3 451 245 \$	2 987 370 \$
(Perte nette) bénéfice net	(320 186)	463 875
Solde à la fin de l'exercice	3 131 059	3 451 245
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	110 715	61 851
Autres éléments du résultat étendu	42 216	48 864
Solde à la fin de l'exercice	152 931	110 715
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	3 283 990 \$	3 561 960 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
Activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	(320 186) \$	463 875 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	195 215	211 793
Amortissement du financement public reporté	(168 932)	(185 510)
Amortissement des sommes reçues pour les améliorations locatives	(26 283)	(26 283)
	(320 186)	463 875
Variations des apports avec restrictions des non-propriétaires	42 216	48 864
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	526 011	560 751
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	248 041	1 073 490
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(101 877)	(204 402)
Activités de financement		
Financement pour les acquisitions d'immobilisations corporelles		
Crédit parlementaire	101 877	204 402
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	248 041	1 073 490
Encaisse au début de l'exercice	3 397 176	2 323 686
Encaisse à la fin de l'exercice	3 645 217 \$	3 397 176 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires, 31 mars 2009

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts du Canada aux échelles régionale et internationale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI) et à d'autres organismes régionaux de normalisation;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à l'établissement d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-après.

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2008, le Conseil canadien des normes (CCN) a mis en œuvre la nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. Cette norme exige de l'entité qu'elle divulgue des informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer ses objectifs, ses politiques et ses processus de gestion du capital, qu'elle fournisse des données quantitatives sur les éléments qu'elle considère comme faisant partie de son capital et qu'elle indique si elle s'est conformée à des exigences extérieures en matière de capital. Si la

nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur la situation financière du CCN ni sur ses résultats d'exploitation, elle a cependant donné lieu à des modifications aux informations fournies par voie de notes. Un complément d'information est présenté à la note 3 ci-dessous.

Le 1^{er} avril 2008, le CCN a mis en œuvre les exigences en matière de comptabilité et les obligations d'information énoncées dans deux nouvelles normes comptables de l'ICCA : le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces normes remplacent la norme comptable 3861, intitulée *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Elles exigent du CCN qu'il suive des pratiques améliorées en matière de divulgation d'information afin d'aider les utilisateurs des états financiers à apprécier l'importance des instruments financiers par rapport à sa situation et à sa performance financières, y compris des informations qualitatives et quantitatives sur les risques auxquels il est exposé, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque d'illiquidité, le risque de change et autres risques de prix découlant des instruments financiers. Les nouvelles normes comptables portent uniquement sur la divulgation et n'ont eu aucun effet sur les résultats financiers du CCN. Un complément d'information est présenté à la note 4 ci-dessous.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Produits

Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des demandes d'évaluation de la conformité et la portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme étant des droits d'accréditation reportés et sont constatés à titre de produit de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés comme produit au terme du processus d'évaluation et d'octroi de l'accréditation. Les droits annuels sont comptabilisés comme produit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir à l'égard des vérifications de l'évaluation de la conformité et les droits d'évaluation sont constatés à titre de produit au moment où les services en cause sont fournis.

Les redevances provenant de la vente de normes sont constatées comme produit au cours de l'exercice pendant lequel les ventes en cause surviennent.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative à la gestion du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les apports assortis de restrictions versés par des non-propriétaires pour l'accueil de réunions ou conférences internationales sont inscrits au poste « Autres éléments du résultat étendu » jusqu'à ce qu'il soit opportun de constater les montants à titre de produit. Les apports reçus pour l'accueil de réunions ou conférences internationales sont constatés à titre de produit au moment où les

charges correspondantes sont engagées. Le Conseil administre également pour le compte d'une entité non affiliée un fonds inscrit comme élément de passif à court terme. Les apports reçus au titre de ce fonds et les charges correspondantes sont directement comptabilisés en regard de l'élément de passif.

d) Charges

Les charges sont comptabilisées dès réception des biens et des services.

e) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice pour lequel il est approuvé.

f) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des indemnités de vacances est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice, pour tous les crédits de vacances non utilisés accumulés par les employés.

g) Régime d'avantages sociaux

Le Conseil parraine un régime d'avantages sociaux par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur (soins de santé, soins dentaires, assurance-vie et assurance-invalidité de longue durée). Les cotisations du Conseil sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées au personnel dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'endroit de ce régime. En vertu des dispositions en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations pour tout passif non capitalisé de ce régime.

h) Avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil verse des cotisations correspondant au coût entier à titre d'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de la cotisation obligatoire versée par l'employé, est susceptible de changer avec le temps en fonction des résultats du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice. Le Conseil n'est actuellement pas tenu de verser une cotisation au titre de toute insuffisance actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique.

i) Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. La prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certains passifs liés aux employés sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'une estimation. Les chiffres réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que cette dernière dispose de renseignements additionnels.

j) Instruments financiers – évaluation et constatation

Conformément au chapitre 3855, le Conseil a classé l'encaisse comme un actif financier détenu à des fins de transaction, évalué à sa juste valeur. Les créances sont classées comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

3. GESTION DU CAPITAL

Le capital du CCN comprend les bénéfices non répartis et les autres éléments du résultat étendu et se présente comme suit :

	2009	2008
Bénéfices non répartis	3 131 059 \$	3 451 245 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	152 931	110 715
Capitaux propres	3 283 990 \$	3 561 960 \$

Le CCN exerce ses activités selon le principe du recouvrement des coûts. S'agissant de la gestion de son capital, son objectif est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation. Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital.

La gestion du capital du CCN est approuvée chaque année par le truchement du plan d'entreprise et du budget du CCN.

Il n'y a aucune exigence extérieure en matière de capital à laquelle le CCN est tenu de se conformer.

Le CCN a géré ses coûts réels par rapport au budget conformément aux montants approuvés dans son plan d'entreprise et son budget de 2008-2009. Aucun changement n'a été apporté aux objectifs durant les exercices terminés les 31 mars 2009 et 2008.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil consistent en encaisse, créances et créditeurs et charges à payer. Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments.

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et les stratégies établies par le Conseil pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition

maximale du CCN au risque de crédit, qui se rapporte aux créances, est de 1 179 081 \$. Un crédit est accordé au besoin aux clients aux fins de l'évaluation des frais supplémentaires susceptibles de s'appliquer après une vérification ou une accréditation. Un crédit peut également être accordé aux clients conformément aux politiques actuelles relatives au paiement différé des frais. Dans tous les cas, le Conseil fait preuve de prudence face au risque de crédit auquel il s'expose au moment de l'opération. Il accorde automatiquement un crédit à ses employés pour leurs déplacements et des avances sur salaire. Il consent aussi automatiquement un crédit aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié aux sommes à recevoir des organismes gouvernementaux et des employés est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de créances auprès d'aucun client en particulier et par conséquent aucun risque important de crédit.

Au 31 mars, le classement par échéance des créances sur parties non apparentées est comme suit (pour les conditions relatives aux créances sur apparentés, voir la note 12) :

	Total	Courants	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2009	1 179 081 \$	885 065 \$	112 366 \$	54 194 \$	6 336 \$	121 120 \$
2008	1 239 411 \$	838 098 \$	305 604 \$	36 826 \$	4 585 \$	54 298 \$

Le CCN inscrira une provision en prenant en compte l'ancienneté des créances et la probabilité de les recouvrer. Il établit aussi des provisions pour les clients pour lesquels le recouvrement des créances est douteux en s'appuyant sur l'information recueillie lors des efforts de recouvrement. Lorsqu'une créance est recouvrée ou une dette radiée, la provision correspondante est contre-passée.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée lorsque le CCN est convaincu qu'il ne pourra pas la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues. Au cours de l'exercice, aucun intérêt n'a été gagné sur des actifs douteux et aucun des comptes en souffrance n'a été renégocié. Les comptes qui ne sont ni en souffrance ni douteux ni couverts par une provision sont considérés comme étant de bonne qualité.

Au 31 mars 2009, des créances d'une valeur initiale de 24 400 \$ (2008 – 33 103 \$) étaient considérées comme douteuses et entièrement couvertes par une provision. Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

L'évolution de la provision est résumée ci-dessous :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	33 103 \$	28 750 \$
Plus la charge de l'exercice	47 690	7 140
Moins le montant utilisé	(56 393)	(2 787)
Contre-passation des montants inutilisés	–	–
Solde à la fin de l'exercice	24 400 \$	33 103 \$

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. L'objectif du CCN est de maintenir des liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans le crédit parlementaire qui lui a été accordé et en percevant des droits rattachés aux activités d'évaluation de la conformité et autres services. Il gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. En outre, le CCN émet des directives afin de disposer d'un fonds de roulement qui correspond à ses besoins de liquidités pour une période de deux mois et de maintenir un ratio de liquidité générale de 2,5 pour 1 et un ratio de liquidité relative de 2 pour 1.

En date du 31 mars 2009, tous les créanciers et charges à payer étaient dus avant la fin de l'exercice.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Les prix du marché comprennent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2009		2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	282 593 \$	269 160 \$	13 433 \$	13 115 \$
Matériel	1 569 304	1 343 277	226 027	259 584
Améliorations locatives	777 697	377 419	400 278	460 377
	2 629 594 \$	1 989 856 \$	639 738 \$	733 076 \$

6. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie du crédit parlementaire affecté à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	533 506 \$	514 614 \$
Plus le crédit affecté à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables	101 877	204 402
Moins l'amortissement	(168 932)	(185 510)
Solde à la fin de l'exercice	466 451 \$	533 506 \$

7. PRODUIT REPORTÉ – SOMMES REÇUES POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du propriétaire des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés en résultat sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	199 570 \$	225 853 \$
Moins l'amortissement	(26 283)	(26 283)
Solde à la fin de l'exercice	173 287 \$	199 570 \$

8. APPORTS REÇUS

Des parties non affiliées ont librement versé des fonds au Conseil, que ce dernier a réservés à l'accueil au Canada de conférences et de réunions de comités techniques internationaux. Ces fonds, qui proviennent de non-propriétaires, sont inscrits sous la rubrique « Autres éléments du résultat étendu » en tant qu'apports reçus et ils sont comptabilisés à titre de produit au moment où les charges correspondantes sont engagées.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	110 715 \$	61 851 \$
Plus les apports reçus	205 480	99 253
Moins les charges	(163 264)	(50 389)
	42 216	48 864
Solde à la fin de l'exercice	152 931 \$	110 715 \$

9. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DE NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du service de vente de normes à un agent indépendant. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de ventes nettes.

10. CHARGES

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	8 464 348 \$	7 765 989 \$
Déplacements	2 228 660	1 956 175
Services professionnels et spéciaux	1 547 782	1 666 815
Cotisations versées à des organismes internationaux	1 023 140	1 017 827
Locaux	635 372	631 193
Réunions	325 320	403 044
Amortissement des immobilisations corporelles	195 215	211 793
Publications et impression	121 544	234 749
Télécommunications et frais postaux	112 710	126 773
Fournitures de bureau	104 440	143 526
Relations publiques	92 605	61 944
Location de matériel de bureau	59 533	53 869
Autres	344 734	279 970
	15 255 403 \$	14 553 667 \$

Le Conseil et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Voici le montant des cotisations versées au cours de l'exercice par le Conseil et les employés au Régime de retraite de la fonction publique :

	2009	2008
Cotisations du Conseil	842 429 \$	706 030 \$
Cotisations des employés	395 029 \$	332 847 \$

La responsabilité du Conseil envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

11. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location des locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimal prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

2009-2010	331 799 \$
2010-2011	345 290 \$
2011-2012	350 845 \$
2012-2013	350 845 \$
2013-2014	350 845 \$
Solde	453 176 \$

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise avec ces entités des opérations, qui sont mesurées d'après la valeur d'échange, dans le cours normal de ses activités. Durant l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 60 581 \$ (2008 – 183 829 \$) et enregistré des produits de 1 349 877 \$ (2008 – 1 569 302 \$) avec des apparentés. Au 31 mars 2009, le montant des créances sur apparentés s'élevait à 389 067 \$ (2008 – 472 266 \$) et celui des créditeurs était de 13 300 \$ (2008 – 15 928 \$).